

07
juillet

**BULLETIN
OFFICIEL 2021**

Tome 2 : autres actes

**N° SPÉCIAL
DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES**



N°	Date	Intitulé
DELEGATIONS PERMANENTES AUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		
AR2102_01SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation permanente aux 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Vice-Présidents du Conseil départemental
AR2102_02SA	21 juillet 2021	Arrêté de délégation au 1 ^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_03SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_04SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_05SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 4 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_06SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 5 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_07SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 6 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_08SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 7 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_09SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 8 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_10SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 9 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_11SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 10 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_12SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 11 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
AR2102_13SA	10 juillet 2021	Arrêté de délégation au 12 ^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne
DELEGATIONS DE SIGNATURES AUX DIRECTEURS DES SERVICES DU DEPARTEMENT DE L' AISNE		
Annexe aux arrêtés de délégations de signature	Mise à jour janvier 2020	
AR2111_1DAFAP	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public)
AR2111_1DDSLI	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion)
AR2111_1DGADT	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et du Développement de Territoires)
AR2111_D1DESJ	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse)
AR2111_D1EDEF	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille)

AR2111_D1LDAR	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche)
AR2111_D2DGAR	10 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction Générale Adjointe chargée des Ressources)
AR2111_D2SG	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Secrétariat Général)
AR2111_D4DPAS	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité)
AR2111_DS1DI	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction Informatique)
AR2111_DS1DRH	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction des Ressources Humaines)
AR2111_DS2DAT	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable)
AR2111_DS2DB	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction ds Bâtiments)
AR2111_DS2DVD	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction de la Voirie Départementale)
AR2111_DS3DC	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction de la Culture)
AR2111_DS4DEF	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction de l'Enfance et de la Famille)
AR2111_DS4DGS	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction Générale des Services)
AR2111_DS5DGS	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Direction Générale ds Services)
AR2111_DS6PT	6 juillet 2021	Arrêté portant délégation de signature (Pilotage des Territoires)



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté de délégation permanente aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Vice-Présidents du Conseil départemental

Référence n° : AR2102_01SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation permanente est donnée à Mme Michèle FUSELIER, Premier Vice-Président du Conseil départemental, à l'effet de signer en l'absence ou en cas d'empêchement du Président du Conseil départemental tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives concernant les affaires du Département de l'Aisne à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente.

Art. 2 – M. François RAMPELBERG, Deuxième Vice-Président du Conseil départemental, reçoit la même délégation en cas d'absence ou d'empêchement à la fois du Président du Conseil départemental et du Premier Vice-Président du Conseil départemental.

Art. 3 – Mme Isabelle LÉTRILLART, Troisième Vice-Président du Conseil départemental, reçoit la même délégation en cas d'absence ou d'empêchement à la fois du Président du Conseil départemental et des Premier et Deuxième Vice-Présidents du Conseil départemental.

Art. 4 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 5 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:40 +0200
Ref:20210705_152706_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l' Aisne

Référence n° : AR2102_02SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l' Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l' Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Mme Michèle FUSELIER, Premier Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Transition écologique et développement durable.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.21 12:22:06 +0200
Ref:20210713_135112_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 2^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_03SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. François RAMPELBERG, Deuxième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Ruralité et Solidarité territoriale.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

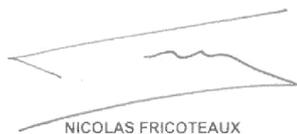
- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:37 +0200
Ref:20210705_153321_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 3^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_04SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Mme Isabelle LÉTRILLART, Troisième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Insertion et retour à l'emploi, Famille et Protection de l'Enfance.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:34 +0200
Ref:20210705_153447_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 4^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l' Aisne

Référence n° : AR2102_05SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l' Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l' Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. Freddy GRZEZICZAK, Quatrième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Habitat et stratégie logement.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:31 +0200
Ref:20210705_153557_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 5^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_06SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Mme Colette BLEROT, Cinquième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Sport et Terre de jeux.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:28 +0200
Ref:20210705_153724_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 6^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_07SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. Thomas DUDEBOUT, Sixième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Transition et stratégie numérique.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:25 +0200
Ref:20210705_154304_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 7^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_08SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Mme Isabelle ITTELET, Septième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Collèges, jeunesse, citoyenneté et Mémoire.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:22 +0200
Ref:20210705_154429_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 8^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_09SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. Pascal TORDEUX, Huitième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Attractivité et Tourisme.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:19 +0200
Ref:20210705_154746_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 9^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l' Aisne

Référence n° : AR2102_10SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l' Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l' Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Mme Anne MARICOT, Neuvième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Autonomie, Grand âge et Handicap.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:16 +0200
Ref:20210705_155126_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 10^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_11SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. Nicolas RÉBÉROT, Dixième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Action culturelle et Patrimoine.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:13 +0200
Ref:20210705_155244_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 11^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_12SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Mme Jeanne DOYEZ ROUSSEL, Onzième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Administration générale et budget.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:10 +0200
Ref:20210705_160100_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Secrétariat Général

Arrêté

de délégation au 12^{ème} Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne

Référence n° : AR2102_13SA

Codification de l'acte : 5.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

Vu les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant :

- élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil départemental,
- élection de la Commission permanente puis des Vice-Présidents,

ARRETE

Art. 1er – Délégation de fonctions est donnée, dans les conditions prévues à l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. Mathieu FRAISE, Douzième Vice-Président du Conseil départemental, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif départemental dans les domaines de compétence suivants :

- **Equipements départementaux et Infrastructures.**

Art. 2 – La présente délégation vaut délégation de signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances administratives à l'exclusion :

- des rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente,
- des règlements permanents,
- des circulaires aux Maires.

Art. 3 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à dater de ce jour.

Art. 4 - Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- . affiché à l'Hôtel du Département ;
- . publié au Bulletin Officiel du Département ;
- . notifié aux intéressés.

Art. 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:54:07 +0200
Ref:20210705_160216_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental

NICOLAS FRICOTEAUX

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

	Les cadres bénéficiaires d'une délégation de signature l'exercent dans la limite de leurs attributions respectives	
Code	Nature de la délégation	Référence
A	ADMINISTRATION GENERALE	
A.1	Rapports au CD et à la CP	Code général des collectivités territoriales
A.2	Signature de tous actes, arrêtés, décisions, documents instructions, correspondances	Code général des collectivités territoriales
A.3	Circulaires aux maires et aux présidents d'établissement publics de coopération intercommunale	Code général des collectivités territoriales
A.4	Correspondances adressées aux ministres, aux secrétaires d'Etat, aux parlementaires, au préfet de région, aux préfets et aux sous-préfets du département	Code général des collectivités territoriales
A.5	Correspondances adressées aux conseillers départementaux et aux maires	Code général des collectivités territoriales
A.6	Correspondances non courantes à l'exception de celles visées aux A.1 à A.4	Code général des collectivités territoriales
A.7	Correspondances courantes, y compris celles adressées aux Préfets et Sous Préfets	Code général des collectivités territoriales
A.8	Pièces administratives courantes et exécutoires	Code général des collectivités territoriales
A.9	Copies conformes et exécutoires	Code général des collectivités territoriales
A.10	Saisines des autorités judiciaires concernant des situations individuelles d'usager (Procureur, Juge des enfants, Juge des tutelles...)	
A.11	Etablissement de procès verbaux constatant les infractions (assermentation)	
A.12	Dépôt de plainte	
A.13	Dépôt de plainte avec constitution de partie civile	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

M	MARCHES ET ACCORDS-CADRES	
1) SIGNATURE DES PIECES CONTRACTUELLES		
M.1	Rapport d'analyse des offres et demandes d'avis sur avenant à destination des commissions ad hoc	CGCT et Règlement Intérieur de l'Achat Public
M.2	Notification de rejet des offres non retenues :	
M.2.1	1/ d'un montant supérieur à 214 000 € HT	
M.2.2	2/ d'un montant inférieur à 214 000 € HT	
M.2.3	3/ d'un montant inférieur à 40 000 € HT	
M.3	Marchés de maîtrise d'œuvre : avis d'appels publics à la concurrence, règlement de consultation, pièces contractuelles (avenant, prix supplémentaires, actes de sous traitance....)	Décret n°2019-1344 du 12 décembre relatif aux marchés publics
M.3.1	1/ d'un montant supérieur à 214 000 € HT	
M.3.2	2/ d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT	
M.3.3	3/ d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT	
M.4	Marchés de fournitures, travaux et services : avis d'appel public à la concurrence, règlement de consultation, pièces contractuelles (avenant, prix supplémentaire, actes de sous-traitance.....)	Décret n°2019-1344 du 12 décembre relatif aux marchés publics
M.4.1	1/ d'un montant supérieur à 214 000 € HT	
M.4.2	2/ d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT	
M.4.3	3/ d'un montant inférieur à 90 000 € HT	
M.4.4	4/ d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT	

2) EXECUTION DES MARCHES		
M.5	Ordres de service du pouvoir adjudicateur et du maître d'oeuvre aux entreprises sauf M.7 et sauf dispositions contractuelles particulières	
M.6	Bons de commandes des marchés sauf dispositions contractuelles particulières	
M.6.1	1/ d'un montant supérieur à 214 000 € HT	
M.6.2	2/ d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT	
M.6.3	3/ d'un montant inférieur à 90 000 € HT	
M.7	Décisions : - démarrage, ajournement, reprise, réception des travaux ou des prestations de service, - arrêt, reprise de chantier et prolongation des délais pour intempéries, - prolongation des délais d'exécutions contractuels.	
3) EXECUTION ANORMALE DES MARCHES		
M.8.1	Mise en demeure pour exécution	
M.8.2	Menace de sanction contractuelle	
M.8.3	Menace de résiliation de contrat	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

C	EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES	
C.1	Liquidation des dépenses et des recettes	
C.2	Mandats de paiement	
C.3	Titres de perception	
C.4	Pièces comptables autres que les mandats de paiement et les titres de perception	
RH	RESSOURCES HUMAINES	
RH.1	Signature des décisions disciplinaires	Titres I, III et IV du statut de la fonction publique
RH.2	Signature des décisions de promotion des personnels	Titres I, III et IV du statut de la fonction publique
RH.3	Validation des absences et des congés	
RH.4	Visa des demandes de congés maternité, de la réduction d'horaire à compter du 3ème mois de grossesse	
RH.5	Avis et visa des demandes de congés paternité et congés bonifiés	
RH.6	Avis et signature des demandes d'autorisation de travail à temps partiel	
RH.7	Avis et visa des demandes de cumul d'activités	
RH.8	Avis et signature des demandes de formations	
RH.10	Signature des fiches d'entretien professionnel	
RH.11	Signature des demandes de mobilité interne	
RH.12	Avis et signature des propositions de titularisation, de prolongation de stage et de refus de titularisation	
RH.13	Certification du service fait pour les états de remboursement des frais de déplacement	
RH.14	Signature des ordres de mission	
RH.15	Signature des demandes d'autorisations d'utiliser le véhicule personnel	
RH.16	Signature des bulletins d'inscription pour les formations	
RH.17	Certification du service fait pour les astreintes et heures supplémentaires	
RH.18	Certification de service fait pour les vacataires	
RH.19	Signature de tous actes, décisions, arrêtés, relatifs aux R H	
ET	EMPRUNTS ET TRESORERIE	
ET.1	Remboursements et tirages sur les lignes de trésorerie	
ET.2	Exécutions des contrats d'emprunts	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

	VOIRIE DEPARTEMENTALE	
PCR	POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE	
PCR.1	Arrêté temporaire interdisant ou réglementant la circulation sur l'ensemble du réseau des routes départementales (RP et RS) hors agglomération à l'occasion de travaux routiers, manifestations ou toutes autres interventions ayant une incidence sur la circulation.	Code de la route - Art. R411-18 Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24 novembre 1967
PCR.2	Arrêté temporaire interdisant ou réglementant la circulation sur le réseau secondaire des routes départementales (RS) hors agglomération à l'occasion de travaux routiers, manifestations ou toutes autres interventions ayant une incidence sur la circulation.	Code de la route - Art. R411-18 Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24 novembre 1967
PCR.3	Établissement et levée des barrières de dégel. Levées provisoires exceptionnelles des barrières de dégel.	Code de la route Art. R.411-20 - Circ. N° 78-141 du 8/11/78
PCR.4	Réglementation de la circulation sur les ponts.	Code de la route - Article R.422-4
PCR.5	Arrêtés d'interruption, de déviation et de réglementation de la circulation à caractère temporaire motivées par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique.	Code de la route - Art. R411-18 Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24 novembre 1967
AC	AUTORISATION DE CONDUITE	
AC.1	Autorisation de conduite	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

GDP	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	
GDP.1	Délivrance des arrêtés d'alignement	Code de la voirie routière Art.L.112-3 et L.112-4
GDP.2	Permissions de voirie et permis de stationnement (sous forme d'arrêtés ou de conventions)	Code de la voirie routière Art.L.113-2
GDP.3	Prescriptions techniques aux occupants de droit du domaine public	Code de la voirie routière L.113-3 à L.113-7
GDP.4	Conventions d'aménagement de traverse d'agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale	Code Général des Collectivités Territoriales – Art. L.1615-2
GDP.5	Autorisation d'entreprendre les travaux dans l'emprise des routes départementales lorsqu'elles font l'objet d'une autorisation distincte de l'autorisation de voirie	Art. 14 de l'annexe technique du Règlement de voirie départementale
GDP.6	Avis du Département sur les demandes de certificats d'urbanisme et autorisations d'urbanisme diverses (permis de construire, lotissements, déclarations de travaux ...)	Article 15 du Règlement de voirie départementale Code de l'Urbanisme
GDP.7	Avis du Département sur les révisions simplifiées et modifications des documents d'urbanisme	Code de l'Urbanisme
GDP.8	Arrêté de suspension de travaux n'ayant pas fait l'objet d'accord technique ou d'autorisation d'entreprendre de la part du gestionnaire du domaine public lorsqu'elles font l'objet d'une autorisation distincte de l'autorisation de voirie.	Règlement de voirie départementale
GDP.9	Demandes de certification d'urbanisme dans le cadre des négociations foncières	
GDP.10	Signature des conventions de furetage	
GDP.11	Demandes de valeurs foncières écrites et dématérialisées faites via le portail Gestion Publique	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

AT	Domaine Public	
AT.1	Documents d'arpentage	
AT.2	Offres amiables aux propriétaires conformes à l'estimation domaniale lorsque cette consultation est obligatoire	
AT.3	Offres amiables aux locataires conformes aux estimations domaniales et au barème de la chambre d'agriculture	
AT.4	Demandes au cadastre d'intégration de parcelles au domaine public	
AT.5	Certificats d'identité et de conformité des actes administratifs reçus par le Président du Conseil Départemental	
AT.6	Notifications individuelles des arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques après signature de l'arrêté par l'autorité compétente	Code de l'Expropriation
AT.7	Notifications individuelles des arrêtés de cessibilité et des arrêtés déclaratifs d'utilité publique s'il y a lieu (enquêtes conjointes)	Code de l'Expropriation
AT.8	Certifications d'identité et de conformité des actes administratifs reçus par le Président du Conseil Départemental	Code de l'Expropriation
AT.9	Demandes de jugements ou d'ordonnances de référé de donner acte des accords amiables et notification de la décision aux intéressés	Code de l'Expropriation
AT.10	Notifications des offres aux expropriés conformes aux estimations domaniales	Code de l'Expropriation
AT.11	Notifications de mémoires de première instance	Code de l'Expropriation
AT.12	Saisine du juge en vue de son transport sur les lieux et notifications de cette saisine aux expropriés	Code de l'Expropriation
AT.13	Notifications de l'ordonnance du juge relative à son transport sur les lieux	Code de l'Expropriation
AT.14	Notifications de l'ordonnance d'expropriation	Code de l'Expropriation
AT.15	Notifications des jugements	Code de l'Expropriation
AT.16	Demandes de consignations et notifications de celles-ci	Code de l'Expropriation
AT.17	Demandes de déconsignations et notifications de celles-ci	Code de l'Expropriation
AT.18	Procès verbal de bornage	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

L	LABORATOIRE	
L.1	Rapports d'analyses, d'essais, de prélèvements, d'interprétation, d'étalonnage et de vérification	
L.2	DEVIS	
L.2.1	Devis d'un montant supérieur à 10 000 € HT	
L.2.2	Devis d'un montant inférieur à 10 000 € HT	
L.3	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	
L.3.1	Contrats de prestations de service supérieur à 10 000 € HT	
L.3.2	Contrats de prestation de service inférieur à 10 000 € HT	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

	POLITIQUE SOCIALES ET FAMILIALES	
EF	ENFANCE ET FAMILLE	
	ACTIONS DE PREVENTION	
EF.1	Décisions concernant l'octroi et la prise en charge d'heures d'intervention à domicile de techniciennes d'interventions sociales et familiales ou d'aides ménagères	
EF.2	Décisions concernant l'octroi et la prise en charge de mesures d'assistances éducatives en milieu ouvert administratives	
EF.3	Décisions d'octroi d'aides financières effectuées sous forme d'Aide Financières de l'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	
EF.4	Signature des ordres de paiement afférents aux décisions d'octroi d'AFASE	
	ACTIONS DE PROTECTION	
EF5	Décisions d'admission aux prestations de l'Aide Sociale à l'Enfance prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles, et décisions financières relatives à cette prise en charge	
EF6	Décisions financières relatives à la prise en charge des enfants confiés à des particuliers, établissements ou services	articles 375.3, 375.5, 377 et 377.1, et 433 du Code Civil
EF7	Décisions concernant la gestion des biens des enfants dont l'autorité parentale a été déléguée au Président du Conseil Départemental ou dont la tutelle lui a été déférée ou pour lesquels il a été nommé administrateur ad hoc	
EF8	Contrats d'accueil des enfants admis à l'aide sociale à l'enfance, Projet Pour l'Enfant (PPE) et Projet Pour la Famille (PPF)	
EF9	Visas d'opportunité pour les frais de déplacement des assistantes et assistants familiaux	
EF10	Correspondances relatives à la transmission à l'Autorité Judiciaire des signalements	Article 226-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles
EF11	Saisine du Juge pour requête aux fins d'abandon et délégation d'autorité parentale	
EF.12	Décisions d'agrément, de refus ou de retrait d'agrément des familles en vue d'adoption	
EF.13	Procédures contradictoires des budgets primitifs et supplémentaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

PMI	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	
PMI.1	Accusés de réception des dossiers de demande d'agrément d'Assistant et d'Assistante Maternels	article 17 de la loi n° 91.1406 du 31 décembre 1991
PMI.2	Décisions favorables relatives aux agréments, renouvellements et toutes modifications non restrictives de la capacité liée à l'agrément originel des Assistants et Assistantes Maternels et des Assistantes et Assistants Familiaux	
PMI.3	Décisions relatives aux refus d'agrément, renouvellements, suspensions, retraits d'agrément et toutes modifications restrictives de la capacité liée à l'agrément originel des Assistants et Assistantes Maternels et des Assistants et Assistantes Familiaux	
PMI.4	Organisation des actions de formation en faveur des Assistants et des Assistantes maternels agréés à titre non permanent	
	STRUCTURES D'ACCUEIL	
PMI.5	Décision ou avis de création, d'extension, de réduction de capacité des structures d'accueil de la petite enfance	
PMI.6	Projet d'établissement et règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

AF	ACCUEIL FAMILIAL	
AF.1	Décisions relatives au recrutement des Assistants et des Assistantes Familiaux	
AF.2	Décisions relatives aux refus d'embauche, aux licenciements et aux mesures disciplinaires des Assistants et des Assistantes Familiaux	
AF.3	Décisions relatives à la gestion courante de la situation professionnelle des Assistants et des Assistantes Familiaux	
AF.4	Ordres de missions permanents pour l'année des Assistants et Assistantes Familiaux	
AF.5	Autorisations d'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service des Assistants et Assistantes Familiaux	
AF.6	Organisation des actions de formation en faveur des Assistants et des Assistantes Familiaux	
ED	ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL	
ED.1	Décisions relatives à l'emploi des personnels de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille	
AS	ACTION SOCIALE	
AS.1	Décisions d'attribution ou de refus des prestations d'action sociale gérées par le Département	
AS.2	Signature des ordres de paiement	
AS.3	Signature de l'attribution des aides d'urgences du Fonds d'Aide aux Jeunes	
AS.4	Signature des contrats MASP (Mesure d'Accompagnement Social personnalisé)	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

IN	INSERTION	
IN.1	Décisions d'attribution ou de refus d'attribution des aides individuelles aux bénéficiaires du R S A	
IN.2	Décisions d'attribution d'aide d'urgence insertion	
IN.3	Etats de frais pris en charge dans le cadre des aides individuelles en faveur des bénéficiaires du R S A	
IN.4	Décisions d'orientation des bénéficiaires du R S A soumis à l'obligation d'accompagnement	
IN.5	Contrats d'insertion pour les bénéficiaires du R S A relevant d'un accompagnement social	
IN.6	Contrats d'insertion pour les bénéficiaires du R S A relevant d'un accompagnement professionnel	
IN.7	Conventions contrat aidé entre le Département et les employeurs	
IN.8	Décisions en matière de gestion de l'allocation de R S A	
IN.9	Signature des décisions administratives finales telles les ouvertures des droits, suspensions, suppressions, rejets et les décisions d'ajournement d'attente de pièces complémentaires	
IN.10	Signature des décisions techniques telles les bordereaux d'envoi, les demandes d'informations complémentaires aux partenaires	
IN.11	Signature des décisions négatives pour les remises de dettes	
IN.12	Abandon de créances pour les indus transférés inférieurs à un R.S.A. de base soit 535 €.	
IN.13	Indus transférés (transfert à la Paierie Départementale pour recouvrement)	
IN.14	Signature des décisions (courriers) de la procédure de Dispense en créance alimentaire avant passage en Commission	
IN.15	Signature des décisions (courriers) adressés aux usagers et les Fiches décisionnelles suite aux Commissions de Dispense en créance alimentaire, des recours administratifs, des remises de dettes, de la Fraude, des indus.	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

IN.16	Signature des décisions (courriers) adressés aux usagers suite aux recours administratifs (gracieux, contentieux, Equipe Pluridisciplinaire), aux remises de dettes hors abandon de créance, indus, fraude, interventions	
IN.17	Signature des Fiches de mesures de sanction en Equipe Pluridisciplinaire	
IN.18	Signature des décisions (courriers) aux usagers suite aux mesures de sanction et de radiation en Equipe Pluridisciplinaire	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

LO	LOGEMENT	
LO.1	les contrats de garanties d'emprunt en matière de logement social	
LO.2	les lettres de rejet de subventions départementales à l'amélioration sanitaire de l'habitat	
LO.3	Signature des ordres de paiement	
LO.4	Signatures des aides d'urgence du Fonds de Solidarité Logement	
LO.5	Signature des décisions conformes aux avis des commissions	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

SOLIDARITE		
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES		
S.1	Décisions d'admission et de refus d'admission aux différentes formes d'aide sociale prévues par le code d'Action Sociale et des Familles et par le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	
S.1bis	Décisions d'admission et de refus d'admission aux différentes formes d'aide sociale prévues par le code d'Action Sociale et des Familles et par le Règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes handicapées	
S.2	Actions en récupération sur les bénéficiaires, les débiteurs d'aliments, les donataires, les héritiers et les organismes payeurs de prestations sociales et pour la déclaration des successions vacantes ou non réclamées	
S.3	Inscriptions, radiations et mainlevées d'hypothèques légales et attestations de créances	
S.4	Ressources des personnes hébergées : Autorisations de prélèvements ; Autorisations de perception par le comptable de l'établissement	
S.5	Actes de contrôle technique, administratif budgétaire, financier et comptable, sur le fonctionnement des structures, établissements et services publics et privés	
S.6	Procédures contradictoires des budgets primitifs et supplémentaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux	
S.7	Décisions relatives à l'agrément des familles d'accueil	

ANNEXE AUX ARRETES DE DELEGATIONS DE SIGNATURES

	Education, Sport et Jeunesse Culture	
E	EDUCATION	
E.1	Les décisions attributives et de rejet de bourses départementales	
E.2	Le visa des budgets et des comptes financiers des collèges publics	
TX	TRAVAUX	
TX.1	Les attestations de conformité des travaux subventionnés par le Département	
TX.2	Les rapports descriptifs des travaux subventionnés préalables à la délivrance des attestations de conformité	
SC	JEUNESSE	
SC.1	Les décisions attributives et de rejet d'allocations de vacances	
AR	ARCHIVES	
AR.1	Les expéditions en forme authentique des documents dont le Département détient la propriété et qu'il conserve dans les Archives Départementales	
AR.2	La prise en charge des versements d'archives publiques	
AR.3	Les propositions faites par des particuliers ou des institutions de remise d'Archives privées au Département,	
MA	MUSEES et ARCHEOLOGIE	
MA.1	Les courriers relatifs aux prescriptions de diagnostic archéologique	
MA.2	Les procès verbaux de chantier archéologique	



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public)**

Référence n° : AR2111_1DAFAP

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté en date du 9 octobre 2019 chargeant M. Thomas RENAULT, des fonctions de Directeur des Affaires Financières et de l'Achat Public ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2007 chargeant M. Francis LEBOUCHER des fonctions de Chef du Service des Affaires Financières ;

VU l'arrêté du 19 mai 2011 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 chargeant Mme Bénédicte NONNOTTE des fonctions d'Adjointe au Chef du Service des Affaires Financières, Responsable du Pôle Gestion et Perspectives Financières ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2019 chargeant Mme Virginie THEPAUT des fonctions d'Adjointe au Chef du Service des Affaires Financières, Responsable du Pôle Comptabilité et Exécution Budgétaire ;

VU l'arrêté du 4 octobre 2016 chargeant Mme Marie-Line VAN MELLO des fonctions de Cheffe du Service Central des Marchés ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2017 chargeant M. Vasile LUPAN des fonctions d'Adjoint à la Cheffe du Service Central des Marchés ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2017 chargeant Mme Martine BOSELLI des fonctions de Cheffe du Service de Gestion Administrative et Budgétaire des Affaires Sociales ;

VU l'arrêté du 6 mars 2019 chargeant Mme Sandrine CAHIER des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service de Gestion Administrative et Budgétaire des Affaires Sociales ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2017 chargeant M. Paul DENOEL des fonctions de Chef du Service des Marchés des Bâtiments et Travaux Publics ;

VU l'arrêté du 6 octobre 2017 chargeant Mme Bérengère COLAS des fonctions d'adjointe au Chef du Service des Marchés des Bâtiments et Travaux Publics ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public

Délégation et subdélégation sont données à **M. Thomas RENAULT**, Ingénieur en Chef Territorial Hors Classe Contractuel, chargé des fonctions de Directeur des Affaires Financières et de l'Achat Public, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé ::

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.3, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
EMPRUNTS ET TRESORERIE : ET.1, ET.2,
DOMAINE PUBLIC : AT.1, AT.5, AT.18

Art. 2 – Service des Affaires Financières

Délégation et subdélégation sont données à **M. Francis LEBOUCHER**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service des Affaires Financières, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.3, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,
EMPRUNTS ET TRESORERIE : ET.1, ET.2,

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Francis LEBOUCHER**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Bénédicte NONNOTTE**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service des Affaires Financières, Responsable du Pôle Gestion et Prospectives Financières,

- **Mme Virginie THEPAUT**, Rédactrice Territoriale, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service des Affaires Financières, Responsable du Pôle Comptabilité et Exécution Budgétaire,

à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.3, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16,
EMPRUNTS ET TRESORERIE : ET.1, ET.2,

Art. 3 – Service Central des Marchés

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Marie-Line VAN MELLO**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Central des Marchés, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.3, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Line VAN MELLO**, délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Vasile LUPAN**, Attaché Territorial Contractuel, chargé des fonctions d'Adjoint à la Cheffe du Service Central des Marchés, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.

Art. 4 – Service de Gestion Administrative et Budgétaire des Affaires Sociales

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Martine BOSELLI**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service de Gestion Administrative et Budgétaire des Affaires Sociales, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.3, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Martine BOSELLI**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Sandrine CAHIER**, Rédactrice Territoriale Principale de 2ème classe, chargée des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service de Gestion Administrative et Budgétaire des Affaires Sociales, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16,

Art. 5 – Service des Marchés des Bâtiments et Travaux Publics

Délégation et subdélégation sont données à **M. Paul DENOEL**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service des Marchés des Bâtiments et Travaux Publics, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.3, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Paul DENOEL**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Bérengère COLAS**, Rédactrice Territoriale Principale de 2ème classe, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service des Marchés des Bâtiments et Travaux Publics, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16,

Art. 6 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 7 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 8 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:28 +0200
Ref:20210702_133350_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté

portant délégation de signature

(Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion)

Référence n° : AR2111_1DDSLI

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion,

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN, des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille,

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2021 chargeant Mme Nathalie CHODORSKI des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 chargeant Mme Patricia GENARD des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité ;

VU l'arrêté du 30 novembre 2011 chargeant Mme Béatrice LEVEQUE des fonctions de Cheffe du Service d'Action Sociale ;

VU l'arrêté du 2 octobre 2017 chargeant M. Arnaud BURGAUD des fonctions de Chef du Service de l'Insertion ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2010 chargeant Mme Marie Lise RENARD des fonctions d'adjointe au Chef du Service de l'Insertion ;

VU l'arrêté du 2 septembre 2009 recrutant M. Vianney LADEIRA ;

VU l'arrêté du 22 juillet 2008 chargeant M. Vincent DENIMAL des fonctions de Chef du Service du Logement ;

VU l'arrêté du 16 octobre 2019 chargeant Mme Anne-Sophie GAVERIAUX des fonctions d'Adjointe au Chef du Service du Logement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER**, Directrice Territoriale, chargée des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.18,

ACTION SOCIALE : AS.1 à AS.3,

INSERTION : IN.1, IN.3, IN.8 à IN.18,

LOGEMENT : L0.1 à L0.5.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER**, délégation et subdélégation sont données pour les mêmes rubriques à :

• **M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Enfance et la Famille,

• **Mme Nathalie CHODORSKI**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires,

• **Mme Patricia GENARD**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité,

Art. 2 – Service Action Sociale

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Béatrice LEVEQUE**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions de Cheffe du Service d'Action Sociale à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
ACTION SOCIALE : AS.1 à AS.3.

Art. 3 – Service de l'Insertion

Délégation et subdélégation sont données à **M. Arnaud BURGAUD**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service de l'Insertion, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
INSERTION : IN.1, IN.3, IN.8 à IN.14, IN.17, IN.18.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Arnaud BURGAUD**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Marie-Lise RENARD**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions d'adjointe au Chef du Service de l'Insertion, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16, RH.17.
INSERTION : IN.1, IN.3, IN.8 à IN.14, IN.17, IN.18.

- **M. Vianney LADEIRA**, Attaché Territorial, Responsable du Pôle Allocation, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

INSERTION : IN.8 à IN.14, IN.17, IN.18.

Art. 4 – Service du Logement

Délégation et subdélégation sont données à **M. Vincent DENIMAL**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service du Logement, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,
LOGEMENT : LO.2 à LO.5.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent DENIMAL** délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Anne-Sophie GAVERIAUX**, Rédactrice Territoriale, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service du Logement, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16, RH.17
LOGEMENT : LO.2 à LO.5.

Art. 5 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 6 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 7 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:36:58 +0200
Ref:20210702_175512_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



NICOLAS FRICOTEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté

portant Délégation de Signature

(Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et du Développement des Territoires)

Référence n° : AR2111_1DGADT

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté en date du 28 décembre 2016 détachant Mme Sabine CORCY dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint chargée de l'Aménagement et du Développement des Territoires, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Sabine CORCY**, Directrice Générale Adjointe, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, marchés publics, bons et lettres de

commandes, décisions, documents, instructions, correspondances et pièces comptables, relatifs aux domaines suivants:

- Education, sport, jeunesse, culture,
- Aménagement du territoire et du développement durable,
- Laboratoire départemental,

à l'exclusion :

- des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur à 214 000 HT,
- des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 214 000 € HT.

Cette délégation et subdélégation concernent notamment les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.2 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1 à M.2.3, M.3.2, M.3.3, M.4.2 à M.4.4, M.5, M.6.1 à M.6.3, M.7, M.8.1 à M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.1, RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.19,
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.2.2, L.3.1, L.3.2,
EDUCATION : E.1, E.2,
ARCHIVES : AR.1 à AR.3,
TRAVAUX : TX.1, TX.2,
SPORT ET CULTURE : SC.1,
MUSEES ET ARCHEOLOGIE : MA.1, MA.2.

Art. 2 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 3 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 4 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:38 +0200
Ref:20210702_133034_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse)**

Référence n° : AR2111_D1DESJ

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU le décret n° 86.102 du 20 janvier 1986 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétence dans le domaine de la culture ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2019, chargeant M. Yann MOUFLE des fonctions de Directeur de l'Education, du Sport et de la Jeunesse ;

VU l'arrêté du 1er septembre 2016 affectant M. Alain CAURA au Service de l'Education ;

VU l'arrêté du 8 octobre 2012 intégrant M. Alain PUY au grade de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} Classe ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse

Délégation et subdélégation sont données à **M. Yann MOUFLE**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Education, du Sport et de la Jeunesse, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,
EDUCATION : E.1, E.2,
TRAVAUX : TX.1, TX.2,
JEUNESSE : SC.1,

Art. 2 – Pôle Education

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Alain CAURA**, Ingénieur Territorial Principal, Chargé de Mission au Fonctionnement des Collèges,
- **M. Alain PUY**, Rédacteur Territorial Principal de 1ère Classe,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9.

Art. 3 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 4 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 5 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:12 +0200
Ref:20210702_133944_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant délégation de signature** **(Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille)**

Référence n° : AR2111_D1EDEF

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86.33 du 09 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

VU la délibération du Conseil Général de l'Aisne en date du 15 octobre 2001, décidant la création de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille et le transfert d'activité des trois établissements : Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de SAINT-QUENTIN, Maison Départementale de l'Enfance de LAON, Centre Maternel Départemental de MONDREPUIS, à compter du 01 janvier 2002 ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 16 juin 2017 chargeant Mme Alexandra LE BAILLY de l'intérim des fonctions de Directrice de l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 13 août 2019 promouvant M. Sébastien BRIDIER au grade de Cadre Supérieur Socio-Educatif à l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2016 promouvant Mme Maryline LIENARD au grade de Cadre Supérieure Socio-Educative à l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Alexandra LE BAILLY**, chargée de l'intérim des fonctions de Directeur de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille de l'Aisne, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.5, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.18,

Art. 2 –

Délégation et subdélégation sont données à **M. Sébastien BRIDIER**, chargé des fonctions de Responsable du Secteur Educatif à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.18.

Art. 3 – Service de l'Insertion

En cas d'absence de **Mme Alexandra LE BAILLY** et **M. Sébastien BRIDIER**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Maryline LIENARD**, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.18.

Art. 4 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 5 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affecté et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 6 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:05 +0200
Ref:20210702_134355_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant délégation de signature** **(Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche)**

Référence n° : AR2111_D1LDAR

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 chargeant M. Olivier MATHIE des fonctions de Directeur du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche,

VU l'arrêté du 10 février 2017 chargeant M. Benoît BOUDIER des fonctions de Chef du Service Qualité, Hygiène et Sécurité,

VU l'arrêté du 7 juin 2018 chargeant Mme Nelly ZDOBYCH des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Qualité, Hygiène et Sécurité,

VU l'arrêté du 7 juillet 2011 chargeant Mme Nathalie PASQUIER des fonctions de Responsable du Département Administration des Ventes,

VU l'arrêté du 10 février 2017 chargeant M. François SERVAIN des fonctions de Responsable du Département Innovation et Transfert Agronomiques,

VU l'arrêté du 10 octobre 2012 chargeant M. Eric READY des fonctions de Responsable du Département Prélèvement et Logistique,

VU l'arrêté du 30 décembre 2019 chargeant M. Rudy LAUSIN des fonctions d'Adjoint au Responsable du Département Prélèvement et Logistique,

VU l'arrêté du 17 avril 2007 recrutant M. Christophe FOURCANS, Responsable du Pôle Vétérinaire,

VU le contrat du 27 avril 1998 recrutant M. Francis ASTIER, Responsable du Pôle Microbiologie,

VU l'arrêté du 10 février 2015 affectant M. Aurélien RAIMBAULT au poste de Responsable du Pôle Chimie,

VU l'arrêté du 2 juin 2005 promouvant M. Fabrice MARCOVECCHIO, au grade d'Ingénieur Principal Territorial,

VU l'arrêté du 23 octobre 2008 titularisant M. Sébastien NOSEK au grade de Technicien Territorial Principal de 2ème classe,

VU l'arrêté du 10 juillet 2012 promouvant Mme Sylvie LECOCQ au grade de Technicienne Territoriale,

VU le contrat à durée déterminée du 11 décembre 2019 engageant Mme Manon BARALLE au grade de Technicienne Territoriale contractuelle,

VU l'arrêté du 16 juillet 2013 intégrant Mme Odile BONNIERRE au grade de Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,

VU l'arrêté du 22 décembre 2017 promouvant Mme Sylvie BRIET, au grade de Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,

VU l'avenant au contrat à durée indéterminée du 4 août 2008 recrutant Mme Karen BRUGE en qualité d'Ingénieure de Laboratoire en Hydrologie,

VU l'arrêté du 16 juillet 2013 intégrant M. Rafaël CHUMILLAS au grade de Technicien Paramédical Territorial de Classe Supérieure,

VU l'arrêté du 24 octobre 2019 nommant M. David CILLIER au grade d'Ingénieur Territorial Principal,

VU l'arrêté du 8 juin 2016 promouvant M. Johan CLEMENT au grade de Technicien Paramédical Territorial de Classe Supérieure,

VU l'arrêté du 5 décembre 2017 promouvant M. Yannick GOULIN au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe,

VU l'arrêté du 11 septembre 2018 nommant M. Benoit HUET au grade d'Adjoint Technique Territorial,

VU l'arrêté du 11 septembre 2018 nommant M. Frédéric LEQUEUX au grade d'Adjoint Technique Territorial,

VU l'arrêté du 18 mars 2015 nommant Mme Caroline LE ROUX au grade d'Ingénieure Territoriale,

VU l'arrêté du 8 juin 2016 promouvant Mme Aline LIENARD au grade de Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,

VU l'arrêté du 1er septembre 2019 promouvant Mme Céline LOCQUENEUX, au grade de Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Normale,

VU l'arrêté du 1er décembre 2017 nommant Mme Adéline MAURICE au grade d'Adjointe Technique Territoriale,

VU l'arrêté du 16 juillet 2013 intégrant M. Fabrice NEAU, au grade de Technicien Paramédical Territorial de Classe Normale,

VU l'arrêté du 10 janvier 2017 nommant M. Sébastien OGET au grade de Technicien Territorial,

VU l'arrêté du 19 septembre 2016 titularisant Mme Dorothée RAMETTE au grade de Technicienne Territoriale,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 intégrant Mme Stéphanie RENAUX au grade de Technicienne Principale Territoriale de 2ème Classe,

VU l'arrêté du 26 janvier 2015 titularisant Mme Rozenn ROUILLE au grade de Technicienne Territoriale Principale de 2ème Classe,

VU l'arrêté d'affectation du 1er juin 2017 affectant Mme Stéphanie SAGOT, au Département Innovation et Transfert Agronomiques,

VU l'arrêté du 29 janvier 2009 recrutant M. Clément SALLES au grade de Technicien Territorial Principal de 2ème classe,

VU l'arrêté du 1er juin 2017 affectant Mme Alexandra SMESMAN au Département Production,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Délégation et subdélégation sont données à **M. Olivier MATHIE**, Ingénieur Principal en Hydrologie, chargé des fonctions de Directeur du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.5,
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.3.1.

Art. 2 – Service Qualité, Hygiène et Sécurité

Délégation et subdélégation sont données à **M. Benoit BOUDIER**, Cadre Supérieur de Santé Paramédical, Chef du Service Qualité, Hygiène et Sécurité à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.3.1.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Benoit BOUDIER**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Nelly ZDOBYCH**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Qualité Hygiène et Sécurité, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du Service les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.
LABORATOIRE : L.1, L.2.2.

Art. 3 – Département Administration des Ventes

Délégation et subdélégation sont données à **Mme. Nathalie PASQUIER**, Attachée Territoriale Principale, Responsable du Département Administration des Ventes, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.3.1.

Art. 4 – Département Innovation et Transfert Agronomiques

Délégation et subdélégation sont données à **M. François SERVAIN**, Ingénieur Territorial Principal, Responsable du Département Innovation et Transfert Agronomiques, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.3.1.

Art. 5 – Département Prélèvement et Logistique

Délégation et subdélégation sont données à **M. Eric READY**, Ingénieur Territorial contractuel, Responsable du Département Prélèvement et Logistique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.3.1.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric READY**, délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Rudy LAUSIN**, Technicien Paramédical Territorial de Classe Normale chargé des fonctions d'Adjoint au Responsable du Département Prélèvement et Logistique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du Service les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.
LABORATOIRE : L.1, L.2.2.

Art. 6 – Pôle Vétérinaire

Délégation et subdélégation sont données à **M. Christophe FOURCANS**, Biologiste, Vétérinaire, Pharmacien Territorial hors Classe, Responsable du Pôle Vétérinaire, à l'effet de

signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH10, RH.13, RH.16.
LABORATOIRE : L.1, L.2.2.

Art. 7 – Pôle Microbiologie

Délégation et subdélégation sont données à **M. Francis ASTIER**, Ingénieur Principal de Laboratoire en Hydrologie, Responsable du Pôle Microbiologie, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH10, RH.13, RH.16.
LABORATOIRE : L.1, L.2.2.

Art. 8 – Pôle Microbiologie

Délégation et subdélégation sont données à **M. Aurélien RAIMBAULT**, Ingénieur Territorial contractuel, responsable du Pôle Chimie, Responsable du Pôle Microbiologie, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH10, RH.13, RH.16.
LABORATOIRE : L.1, L.2.2.

Art. 9 –

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Fabrice MARCOVECCHIO**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Sébastien NOSEK**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **Mme Sylvie LECOCQ**, Technicienne Territoriale Principale de 2^{ème} classe,

A l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

LABORATOIRE : L.2.2, L.3.2.

Art. 10 –

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Manon BARALLE**, Technicienne Territoriale contractuelle,
- **Mme Odile BONNIERRE**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,
- **Mme Sylvie BRIET**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,
- **Mme Karen BRUGE**, Ingénieure de Laboratoire en Hydrologie,
- **M. Rafaël CHUMILLAS**, Technicien Paramédical Territorial de Classe Supérieure,
- **M. David CILLIER**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Johan CLEMENT**, Technicien Paramédical Territorial de Classe Supérieure,
- **M. Yannick GOULIN**, Agent de Maîtrise Territorial,
- **M. Benoît HUET**, Adjoint Technique Territorial,
- **M. Frédéric LEQUEUX**, Agent de Maîtrise Territorial,
- **Mme Caroline LE ROUX**, Ingénieure Territoriale,
- **Mme Aline LIENARD**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,
- **Mme Céline LOCQUENEUX**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Normale,
- **Mme Adéline MAURICE**, Adjointe Technique Territoriale,
- **M. Fabrice NEAU**, Technicien Paramédical Territorial de Classe Supérieure,
- **M. Sébastien OGET**, Technicien Territorial,
- **Mme Dorothée RAMETTE**, Technicienne Territoriale,
- **Mme Stéphanie RENAUX**, Technicienne Principale Territoriale de 1ère Classe,
- **Mme Rozenn ROUILLE**, Technicienne Territoriale Principale de 2ème Classe,
- **Mme Stéphanie SAGOT**, Ingénieure Territoriale,
- **M. Clément SALLES**, Technicien Territorial Principal de 2ème Classe,
- **Mme Alexandra SMESMAN**, Ingénieure Territoriale.

A l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

LABORATOIRE : L.1.

Art. 11 –

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Manon BARALLE**, Technicienne Territoriale contractuelle,
- **Mme Odile BONNIERRE**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,
- **M. Benoît HUET**, Adjoint Technique Territorial,
- **M. Frédéric LEQUEUX**, Agent de Maîtrise Territorial,
- **Mme Aline LIENARD**, Technicienne Paramédicale Territoriale de Classe Supérieure,
- **Mme Adéline MAURICE**, Adjointe Technique Territoriale,
- **Mme Stéphanie RENAUX**, Technicienne Principale Territoriale de 1ère Classe,

A l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

RESSOURCES HUMAINES : RH.3.

Art. 12 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 13 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 14 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:15 +0200
Ref:20210702_133823_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction Générale Adjointe chargée des Ressources)**

Référence n° : AR2111_D2DGAR

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté en date du 18 mars 2021 détachant Mme Corinne DUBREUIL dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources, à compter du 1^{er} avril 2021 ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Corinne DUBREUIL**, Directrice Générale Adjointe, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, marchés publics, bons et lettres de commandes, décisions, documents, instructions, correspondances et pièces comptables, relatifs aux domaines suivants :

- Ressources Humaines
- Informatique
- Secrétariat Général

à l'exclusion :

- des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur à 214 000 €HT,
- des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 214 000 € HT.

Cette délégation et subdélégation concernent les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.2 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1 à M.2.3, M.3.2 à M.3.3, M.4.2 à M.4.4,
M.5, M.6.1 à M.6.3, M.7, M.8.1 à M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1,
RESSOURCES HUMAINES : RH.1 à RH.8 et RH.10 à RH.19,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.1 à AF.6

Art. 2 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 3 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 4 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.10 20:55:10 +0200
Ref:20210705_082419_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Secrétariat Général)**

Référence n° : AR2111_D2SG

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2021 chargeant M. Stéphane BRULE des fonctions de Secrétaire Général, Directeur des Affaires Administratives et Juridiques ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2019 chargeant M. Kossi GNAMEY des fonctions d'Adjoint au Chef du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques, Responsable du Pôle Affaires Juridiques, Contentieux et Assurances ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2019 chargeant Mme Sophie BOUDESOCQUE-PRATS des fonctions d'Adjointe au Chef du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques, Responsable du Pôle Affaires Administratives et Secrétariat des Assemblées ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2019 chargeant Mme Chantal VOLANT des fonctions d'Adjointe au Chef du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques, Responsable du Pôle Documentation ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à **M. Stéphane BRULE**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Secrétaire Général, Directeur des Affaires Administratives et Juridiques à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.2.2, M.2.3, M.3.3, M.4.3, M.4.4, M.6.2, M.6.3, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane BRULE**, délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Kossi GNAMEY**, Attaché Territorial contractuel, chargé des fonctions d'Adjoint au Chef du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques, Responsable du Pôle Affaires Juridiques, Contentieux et Assurances,

- **Mme Sophie BOUDESOCQUE-PRATS**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques, Responsable du Pôle Affaires Administratives et Secrétariat des Assemblées,

- **Mme Chantal VOLANT**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques, Responsable du Pôle Documentation,

à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.

Art. 2 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 3 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 4 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:02 +0200
Ref:20210702_134914_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité)**

Référence n° : AR2111_D4DPAS

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 chargeant Mme Patricia GENARD des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille ;

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2021 chargeant Mme Nathalie CHODORSKI des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires ;

VU le contrat de travail à durée indéterminée du 1er janvier 2020 recrutant M. Ismaël NORDINE au grade d'Attaché Territorial ;

VU l'arrêté du 9 février 2018 affectant Mme Béragère THIERRY sur le poste de Cheffe du Pôle Evaluation ;

VU l'arrêté du 14 octobre 2014 chargeant Mme Isabelle LE BORGNE des fonctions de Cheffe du Service Offre d'Accompagnement à Domicile ;

VU l'arrêté du 10 juin 2021 chargeant Mme Anne DIEM des fonctions de Cheffe du Service Accès aux Droits des Usagers ;

VU l'arrêté du 25 juin 2019 chargeant Mme Aurélie BOUDART des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Accès aux Droits des Usagers ;

VU l'arrêté du 1er septembre 2014 recrutant Mme Françoise DUBOIS en qualité de Rédactrice Territoriale ;

VU l'arrêté du 10 juin 2021 chargeant Mme Mathilde MERLET des fonctions d'Adjointe Technique à la Cheffe du Service Accès aux Droits des Usagers ;

VU l'arrêté du 1er septembre 2016 chargeant M. Thierry CROHIN des fonctions de Chef du Service Offre d'Accompagnement en Etablissement ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2019 chargeant Mme Svetlana DUPRE des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Offre d'Accompagnement en Etablissement ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 chargeant Mme Gaëlle BOS des fonctions de Cheffe du Service Régulation et Prospective ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Patricia GENARD**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.18,

SOLIDARITE : S.1 à S.7.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Patricia GENARD**, délégation et subdélégation sont données pour les mêmes rubriques à :

- **Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER**, Directrice Territoriale, chargée des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion,
- **M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille,
- **Mme Nathalie CHODORSKI**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires.

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Ismaël NORDINE**, Attaché Territorial contractuel, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

- **Mme Bérangère THIERRY**, Infirmière Territoriale en Soins Généraux Hors Classe, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

SOLIDARITE : S.1bis.

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.6.3,

Art. 2 – Service Offre d'Accompagnement à Domicile

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Isabelle LE BORGNE**, Attachée Territoriale contractuelle, chargée des fonctions de Cheffe du Service Offre d'Accompagnement à Domicile, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

SOLIDARITE : S.1, S.4, S.5, S.7.

Art. 3 – Service Accès aux Droits des Usagers

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Anne DIEM**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Accès aux Droits des Usagers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

SOLIDARITE : S.1 à S.5, S.7.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne DIEM**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Aurélie BOUDART**, Rédactrice Territoriale Principale de 2^{ème} classe, chargée des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Accès Aux Droits des Usagers, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16,
SOLIDARITE : S.1, S.1bis, S.4.

- **Mme Françoise DUBOIS**, Rédactrice Territoriale, Référente Aide Sociale, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents selon les index suivants dans le tableau annexé :

SOLIDARITE : S.1, S.4.

- **Mme Mathilde MERLET**, Infirmière Territoriale en Soins Généraux Hors Classe contractuelle, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16,
SOLIDARITE : S.1bis, S.4.

Art. 4 – Service Offre d'Accompagnement en Etablissements

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Thierry CROHIN**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service Offre d'Accompagnement en Etablissement, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,
SOLIDARITE : S.1, S.4, S.5.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry CROHIN**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Svetlana DUPRE**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Offre d'Accompagnement en Etablissement, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16,
SOLIDARITE : S.1, S.4.

Art. 5 – Service Régulation et Prospective

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Gaëlle BOS**, Attachée Territoriale contractuelle, chargée des fonctions de Cheffe du Service Régulation et Prospective à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

SOLIDARITE : S.5.

Art. 6 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 7 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 8 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:36:52 +0200
Ref:20210702_175846_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction Informatique)**

Référence n° : AR2111_DS1DI

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2012 chargeant M. Fabrice CAHIER des fonctions de Directeur de l'Informatique à compter du 1^{er} août 2012 ;

VU l'arrêté en date du 25 avril 2016 chargeant M. Christian JOMARD des fonctions de Chef du Service Courrier et Atelier Numérique ;

VU l'arrêté du 19 janvier 2015 chargeant Mme Nathalie HAVOT des fonctions de Chef du Service Etudes ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2012 chargeant M. Stéphane MENUS des fonctions de Chef du Service Maintenance et Assistance ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2012 chargeant M. Vincent REDONT des fonctions d'adjoint au Chef du Service Maintenance et Assistance ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2012 chargeant M. Eric FONTAINE des fonctions de Chef du Service Production ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction Informatique

Délégation et subdélégation sont données à **M. Fabrice CAHIER**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Informatique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé ::

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

Art. 2 – Service Courrier et Atelier Numérique

Délégation et subdélégation sont données à **M. Christian JOMARD**, Technicien Territorial Principal de 1ère classe, chargé des fonctions de Chef du Service Courrier et Atelier Numérique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

Art. 3 – Service Etudes

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Nathalie HAVOT**, Ingénieur Territorial Principal, chargée des fonctions de Chef du Service Etudes, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

Art. 4 – Service Maintenance et Assistance

Délégation et subdélégation sont données à **M. Stéphane MENUS**, Ingénieur Territorial, chargé des fonctions de Chef du Service Maintenance et Assistance, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane MENUS**, délégation de signature et subdélégation sont données à :

- **M. Vincent REDONT**, Technicien Territorial Principal de 1ère classe, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du Service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.

Art. 5 – Service Production

Délégation et subdélégation sont données à **M. Eric FONTAINE**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service Production, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

Art. 6 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 7 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 8 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:35 +0200
Ref:20210702_133142_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction des Ressources Humaines)**

Référence n° : AR2111_DS1DRH

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 30 mai 2006 chargeant Mme Corinne DUBREUIL des fonctions de Directrice des Ressources Humaines ;

VU l'arrêté du 5 août 2014 chargeant Mme Marie-Odile TATAR des fonctions de Cheffe du Service Recrutement et Développement des Compétences ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2019 chargeant Mme Alice BETREMIEUX des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Recrutement et Développement des Compétences ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2015 chargeant Mme Valérie ROGER des fonctions de Cheffe du Service Santé au Travail et Interventions Sociales et de la Coordination du 1er niveau de Ressources Humaines ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2008 chargeant Mme Véronique AVIEGNE des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Santé au Travail et Interventions Sociales ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2017 chargeant Mme Sandrine LONGUET des fonctions d'Adjointe à la Coordination du 1er niveau de Ressources Humaines ;

VU l'arrêté du 10 août 2015 promouvant Mme Christine JETTE ;

VU l'arrêté du 15 mars 2011 chargeant Mme France BOURCIER des fonctions de Cheffe du Service Carrière et Organisation ;

VU les arrêtés du 27 mai 2016 chargeant :

- Mme Sylvie MICHEL des fonctions d'Adjointe Carrière à la Cheffe du Service Carrière et Organisation ;

- Mme Nathalie CAPELLE-PREVOST des fonctions d'Adjointe Informatique Paie à la Cheffe du Service Carrière et Organisation ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction des Ressources Humaines

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Corinne DUBREUIL**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice des Ressources Humaines, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé ::

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.1 à RH.8, RH.10 à RH.19.

ACCUEIL FAMILIAL : AF.1 à AF.6.

Art. 2 – Service Recrutement et Développement des Compétences

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Marie-Odile TATAR**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Recrutement et Développement des Compétences, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17 et RH.19.

ACCUEIL FAMILIAL : AF.3, AF.6.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Odile TATAR**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Alice BETREMIEUX**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère Classe, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du Service Recrutement et Développement des Compétences, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.8, RH.13, RH.16 et RH.19.
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3, AF.6.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service Recrutement et Développement des Compétences, pour les mêmes rubriques que **Mme Marie-Odile TATAR** à :

- **Mme Valérie ROGER**,
- **Mme France BOURCIER**.

Art. 3 – Service Santé au Travail et Interventions Sociales et de la Coordination du 1er niveau de Ressources Humaines

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Valérie ROGER**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Santé au Travail et Interventions Sociales et de la Coordination du 1er niveau de Ressources Humaines, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17 et RH.19.
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3, AF.4, AF.5.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Valérie ROGER**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Véronique AVIEGNE**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du Service Santé au Travail et Interventions Sociales, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16 et RH.19.

- **Mme Sandrine LONGUET**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions de la Coordination du 1er niveau de Ressources

Humaines, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16 et RH.19.
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3, AF.4, AF.5.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service Santé au Travail et Interventions Sociales et de la Coordination du 1er niveau de Ressources Humaines, pour les mêmes rubriques que **Mme Valérie ROGER** à :

- **Mme France BOURCIER**,
- **Mme Marie-Odile TATAR**.

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Christine JETTE**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7.

Art. 4 – Service Carrière et Organisation

Délégation et subdélégation sont données à **Mme France BOURCIER**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Carrière et Organisation, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.2, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17 et RH.19,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme France BOURCIER**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Sylvie MICHEL**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe,
- **Mme Nathalie CAPELLE-PREVOST**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe,

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du Service Carrière et Organisation, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16 et RH.19,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service Carrière et Organisation, pour les mêmes rubriques que **Mme France BOURCIER** à :

- Mme Valérie ROGER,
- Mme Marie-Odile TATAR.

Art. 5 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 6 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 7 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:32 +0200
Ref:20210702_133246_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant délégation de signature** **(Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable)**

Référence n° : AR2111_DS2DAT

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 6 janvier 2017 chargeant M. Philippe COZETTE, des fonctions de Directeur de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable ;

VU l'arrêté du 6 janvier 2017 chargeant Mme Eliane DECOTTE des fonctions d'Adjointe au Chef du Service des Politiques Territoriales, de l'Attractivité et des Affaires Européennes ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2019 chargeant Mme Isabelle FARAMUS des fonctions de Cheffe du Service Aménagement, Mobilité et Environnement ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 chargeant M. Christophe ANANIE des fonctions d'Adjoint au Chef du Service Aménagement, Mobilité et Environnement ;

VU l'arrêté du 30 août 2018 chargeant M. Manuel FERNANDES des fonctions de Chef du Service Budget et Marchés ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2013 chargeant Mme Annie THERON des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Budget et Marchés ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2018 chargeant Mme Emmanuelle DROMAS des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Budget et Marchés ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 chargeant Mme Camille CAUET des fonctions de Cheffe du Service Politiques Territoriales, de l'Attractivité et des Affaires Européennes ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable

Délégation et subdélégation sont données à **M. Philippe COZETTE**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.5, M.6.2, M.7, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.5,

GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.10.

TRAVAUX : TX.1, TX.2.

Art. 2 – Service des Politiques Territoriales, de l'Attractivité et des Affaires Européennes

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Camille CAUET**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions de Cheffe du Service des Politiques Territoriales, de l'Attractivité et des Affaires Européennes à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Camille CAUET**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Eliane DECOTTE**, Attachée Territoriale,
à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents
référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données pour les
mêmes rubriques que **Mme Camille CAUET** à :

- **M. Manuel FERNANDES**,
- **Mme Isabelle FARAMUS**.

Art. 3 – Service Aménagement, Mobilité et Environnement

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Isabelle FARAMUS**, Ingénieure
Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Aménagement, Mobilité
et Environnement, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et
documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5. M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle FARAMUS** délégation et
subdélégation sont données à :

- **M. Christophe ANANIE**, Ingénieur Territorial, chargé des fonctions d'Adjoint à la Cheffe du
Service Aménagement, Mobilité et Environnement, à l'effet de signer dans le cadre des
attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le
tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données pour les
mêmes rubriques que **Mme Isabelle FARAMUS** à :

- **M. Manuel FERNANDES**,
- **Mme Camille CAUET**.

Art. 4 – Service du Budget et des Marchés

Délégation et subdélégation sont données à **M. Manuel FERNANDES**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service Budget et Marchés, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5. M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,
TRAVAUX : TX.2.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Manuel FERNANDES** délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Annie THERON**, Rédactrice Territoriale Principale de 2ème classe, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Budget et Marchés, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16.

- **Mme Emmanuelle DROMAS**, Rédactrice Territoriale Principale de 1ère classe, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service Budget et Marchés, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.13, RH.16,
TRAVAUX : TX.2.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données pour les mêmes rubriques que **M. Manuel FERNANDES** à :

- **Mme Camille CAUET**,
- **Mme Isabelle FARAMUS**.

Art. 5 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 6 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 7 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:18 +0200
Ref:20210702_133707_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction des Bâtiments)**

Référence n° : AR2111_DS2DB

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté en date du 25 juillet 2001 chargeant M. Marc KYRIACOS, des fonctions de Directeur des Bâtiments ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021 chargeant Mme Fabienne JOLY des fonctions de Cheffe du Service Architecture et Bâtiments – Monuments Historiques ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021 chargeant M. Thomas BERTANIER des fonctions de Chef du Service Energie – Restauration ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021 chargeant M. Yves HULIN des fonctions de Chef du Service Gestion Flotte Véhicules ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021 chargeant M. Frédéric LACOUR des fonctions de Chef du Service Technique et Maintenance Générale ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 recrutant M. Frédéric BULART au sein de la Direction des Bâtiments, à compter du 1^{er} janvier 2013;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction des Bâtiments

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Marc KYRIACOS**, Ingénieur Territorial en Chef Hors Classe, chargé des fonctions de Directeur des Bâtiments,

à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa direction les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.1, M.4.1, M.5, M.6.1, M.7, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17,

POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.5,

AUTORISATION DE CONDUITE : AC.1,

Art. 2 – Service Architecture et Bâtiments – Monuments Historiques

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Fabienne JOLY**, Ingénieure Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Architecture et Bâtiments - Monuments Historiques,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17.

Art. 3 – Service Energie - Restauration

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M Thomas BERTANIER**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service Energie - Restauration,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17

Art. 4 – Service Gestion Flotte Véhicules

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Yves HULIN**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service Gestion Flotte Véhicules,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.17

Art. 5 – Service Technique et Maintenance Générale

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Frédéric LACOUR**, Technicien Territorial Principal de 1ère classe, Chargé des fonctions de Chef du Service Technique et Maintenance Générale,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17.

Art. 6 – Référent budgétaire et patrimonial

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Frédéric BULART**, Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe, chargé des fonctions de Référent budgétaire et patrimonial,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.4,

Art. 7 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 8 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département de l'Aisne.

Art. 9 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Une signature numérique stylisée, composée de lignes fluides et ondulées, se terminant par une pointe à droite. Elle est positionnée au-dessus du nom du signataire.

NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:25 +0200
Ref:20210702_133501_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction de la Voirie Départementale)**

Référence n° : AR2111_DS2DVD

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2015 chargeant M. Marc KYRIACOS des fonctions de Directeur de la Voirie Départementale ;

VU l'arrêté du 18 juillet 2011 chargeant M. Michel NORMAND des fonctions de Directeur Adjoint ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2017 promouvant Mme Sandrine PIERRET au grade de rédactrice territoriale principale de 2^{ème} classe ;

VU l'arrêté du 22 juillet 2014 chargeant M. Pierre SCULFORT des fonctions de Chef du Service de l'Ingénierie et des Grands Travaux ;

VU l'arrêté du 20 février 2019 chargeant M. Vincent LAURENT, des fonctions d'Adjoint au Chef du Service de l'Ingénierie et des Grands Travaux ;

VU l'arrêté du 6 mars 2019 chargeant M. Vincent BLONDELLE, des fonctions de Chef du Service Entretien et Exploitation ;

VU l'arrêté du 22 février 2012 chargeant M. Gilles BAUDOUIN des fonctions d'Adjoint au chef du Service Entretien et Exploitation ;

VU l'arrêté du 9 octobre 2019 chargeant M. Ghyslain BEGIN, des fonctions de Chef du Service Pôle Régie ;

VU l'arrêté du 2 janvier 2003 chargeant Mme Christine SELOWAJSKI, des fonctions de Cheffe du Service Comptabilité et Moyens Généraux ;

VU l'arrêté du 20 janvier 2020 chargeant Mme Karine DEGARDIN-DUBOIS, des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Comptabilité et Moyens Généraux ;

VU l'arrêté du 2 janvier 2003 chargeant M. André POJASEK des fonctions de Chef du Service de la Domanialité et des Acquisitions Foncières ;

VU l'arrêté du 3 juin 2010 chargeant Mme Cécile PITON des fonctions d'Adjointe au Chef du Service de la Domanialité et des Acquisitions Foncières ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2018 chargeant M. Juan HERRANZ des fonctions de Chef de l'Arrondissement SUD ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2018 chargeant M. Bernard MOUTARDIER des fonctions de Responsable du District de SOISSONS, Adjoint au Chef de l'Arrondissement SUD ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2015 chargeant M. Patrice DE BAERE des fonctions de Responsable du District de LAON ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2015 chargeant M. Didier CRAPART des fonctions de Contrôleur de Régie ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2015 chargeant M. Philippe SZEFLINSKI, des fonctions de Contrôleur de Régie ;

VU l'arrêté du 3 juin 2010 chargeant M. Dominique DURAND des fonctions de Chef de Centre de BOURG-ET- COMIN ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2017 chargeant M. Frédéric BARDYN des fonctions de Chef de Centre de BRAINE ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2020 chargeant M. Thomas BARDYN des fonctions de Chef de Centre de CHATEAU-THIERRY ;

VU l'arrêté du 3 juin 2010 chargeant M. Pascal CAZE des fonctions de Chef de Centre de COUCY-LE-CHATEAU ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. David DUPONT, des fonctions de Chef de Centre de FERRE EN TARDENOIS ;

VU l'arrêté du 15 août 2019 chargeant M. Hervé PHILIPPOT, des fonctions de Chef de Centre de GUIGNICOURT ;

VU l'arrêté du 6 mars 2019 chargeant M. Jean-Claude STOURBE des fonctions de Chef de Centre de LAON ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. Jean-Bernard MUSSARD, des fonctions de Chef de Centre de NEUILLY SAINT FRONT ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. Sébastien LAVIGNE des fonctions de Chef de Centre de SOISSONS CROUY ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2021 chargeant M. Frédéric LEPOUSEZ des fonctions de Chef de Centre de NOUVION-EN-THIERACHE ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2018 chargeant M. Thierry HANOCQ des fonctions de Chef de l'Arrondissement NORD ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2018 chargeant Mme Catherine DZUNDZA des fonctions de Responsable du District de SAINT QUENTIN - Adjointe au Chef de l'Arrondissement NORD ;

VU l'arrêté du 25 juin 2021 chargeant M. Jean-François MOYART des fonctions de Responsable du District de VERVINS ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2010 chargeant M. Pascal VANNIEUWENHUISE des fonctions de Contrôleur de Régie ;

VU l'arrêté du 25 juin 2021 chargeant M. Mickael TOFFIN, des fonctions de Chef de Centre de BOHAIN ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. Jean-Vincent LEPOUSEZ, des fonctions de Chef de Centre d'HIRSON ;

VU l'arrêté du 28 août 2017 chargeant M. Marc DEMISTROUVICHE des fonctions de Chef de Centre de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. Jean-François BOUBET des fonctions de Chef de Centre de MONTESCOURT LIZEROLLES ;

VU l'arrêté du 19 avril 2012 chargeant M. Philippe BILLARD, des fonctions de Chef de Centre de SAINS-RICHAUMONT ;

VU l'arrêté du 6 mars 2019 chargeant M. Richard TROCME, des fonctions de Chef de Centre de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. Damien QUILLET des fonctions de Chef de Centre de VERVINS ;

VU l'arrêté du 30 juin 2017 reclassant Mme Anne-Sophie CARTON LAPORTE au grade d'ingénieure territoriale principale ;

VU l'arrêté du 6 janvier 2017 chargeant M. Philippe COZETTE, des fonctions de Directeur de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 chargeant M. Olivier MATHIE, des fonctions de Directeur du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche ;

VU les arrêtés de commissionnement en date du 6 juillet 2012 concernant :

- M. Gilles BASQUIN,
- M. Didier CRAPART,
- M. Eric DANIS,
- M. Patrice DE BAERE,
- M. Dominique DEPIL,
- M. Benoit DOFFIN,
- Mme Catherine DZUNDZA,
- M. Jérémy HANOCQ,
- M. Thierry HANOCQ,
- M. Juan HERRANZ,
- M. Michel NORMAND,
- Mme Carole RIBEIRO,
- M. Pierre SCULFORT,
- M. Franck SERT,
- M. Pascal VANNIEUWENHUYSE,
- M. François VENET ;

VU l'arrêté de commissionnement en date du 3 septembre 2012 concernant :

- M. Jean-François MOYART ;

VU les arrêtés de commissionnement en date du 22 août 2014 concernant :

- M. Gilles BAUDOIN,
- M. Bernard MOUTARDIER,
- M. Philippe SZEFLINSKI ;

Vu les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Soissons en date du 19 septembre 2012 concernant :

- M. Didier CRAPART,
- M. Benoit DOFFIN,
- M. Franck SERT,

Vu les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Laon en date du 6 novembre 2012 concernant :

- M. Gilles BASQUIN,
- M. Eric DANIS,
- M. Patrice DE BAERE,
- M. Dominique DEPIL,
- M. Jérémy HANOCQ,
- M. Thierry HANOCQ,
- M. Juan HERRANZ,
- M. Michel NORMAND,
- Mme Carole RIBEIRO,
- M. Pierre SCULFORT,
- M. François VENET ;

Vu les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Saint Quentin en date du 12 novembre 2012 concernant :

- Mme Catherine DZUNDZA,
- M. Franck SERT,
- M. Jean-François MOYART ;

Vu les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal de Police de Laon en date du 4 novembre 2014 concernant :

- M. Gilles BAUDOUIN,
- M. Philippe SZEFLINSKI ;

Vu le Procès-Verbal de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Soissons en date du 19 novembre 2014 concernant :

- M. Bernard MOUTARDIER,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Direction de la Voirie Départementale

Délégation et subdélégation sont données à **M. Marc KYRIACOS**, Ingénieur Territorial en Chef Hors Classe, chargé des fonctions de Directeur de la Voirie Départementale, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1. M.2.1, M.3.1, M.4.1, M.5, M.6.1, M.7, M.8.1, M.8.2, M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.1 à PCR.5,
AUTORISATION DE CONDUITE : AC.1,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1 à GDP.11,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1 à AT.18.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marc KYRIACOS**, délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Michel NORMAND**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur Adjoint, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.1, M.4.1, M.5, M.6.1, M.7, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.1 à PCR.5,
AUTORISATION DE CONDUITE : AC.1,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1 à GDP.11.

- **Mme Sandrine PIERRET**, Rédactrice Territoriale Principale de 2^{ème} classe, chargée des fonctions de Secrétaire Générale, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.9,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, R.H.10, R.H.13, R.H.16.

Art. 2 – Service Ingénierie et Grands Travaux

Délégation et subdélégation sont données à **M. Pierre SCULFORT**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service de l'Ingénierie et des Grands Travaux à

l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.5.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre SCULFORT**, délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Vincent LAURENT**, Ingénieur Territorial, chargé des fonctions d'Adjoint au Chef du Service de l'Ingénierie et des Grands Travaux, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.5, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, RH.13, R.H.16.

Art. 3 – Service Entretien et Exploitation

Délégation et subdélégation sont données à **M. Vincent BLONDELLE**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service Entretien et Exploitation à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé:

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.1 à PCR.5.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent BLONDELLE**, délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Gilles BAUDOIN**, Ingénieur Territorial, chargé des fonctions d'Adjoint au Chef du Service de l'Entretien et de l'Exploitation à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.5, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, R.H.13, RH.16,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.1 à PCR.5.

Art. 4 – Service Pôle Régie

Délégation et subdélégation sont données à **M. Ghyslain BEGIN**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe, chargé des fonctions de Chef du Service Pôle Régie, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17.

Art. 5 – Service Comptabilité et Moyens Généraux

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Christine SELOWAJSKI**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe de Service Comptabilité et Moyens Généraux, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Christine SELOWAJSKI**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Karine DEGARDIN-DUBOIS**, Rédactrice Territoriale Principale de 2^{ème} classe, chargée des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Comptabilité et Moyens Généraux, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.5, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, RH.13, R.H.16.

Art. 6 – Service Domanialité et Acquisitions Foncières

Délégation et subdélégation sont données à **M. André POJASEK**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service de la Domanialité et des Acquisitions Foncières à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE: A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.11,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1, AT.4, AT.5, AT.8, AT.16, AT.17, AT.18.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. André POJASEK**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Cécile PITON**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions d'Adjointe au Chef du Service de la Domanialité et des Acquisitions Foncières, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, RH.13, R.H.16,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.11,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1, AT.4, AT.5, AT.8, AT.16, AT.17, AT.18.

Art. 7 – Arrondissement Sud

Délégation et subdélégation sont données à **M. Juan HERRANZ**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de l'Arrondissement SUD, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.2,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1, GDP.2, GDP.3, GDP.5,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1.

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Bernard MOUTARDIER**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Responsable du District de SOISSONS - Adjoint au Chef de l'arrondissement SUD,

- **M. Patrice DE BAERE**, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} Classe, chargé des fonctions de Responsable du District de LAON,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.5, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, RH13, R.H.16,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.2,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1, GDP.2, GDP.3, GDP.5,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1.

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Didier CRAPART**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, chargé des fonctions de Contrôleur de Régie,
- **M. Philippe SZEFLINSKI**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, chargé des fonctions de Contrôleur de Régie,
- **M. Dominique DURAND**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de BOURG-ET-COMIN
- **M. Frédéric BARDYN**, Agent de Maîtrise Territorial, chargé des fonctions de Chef de Centre de BRAINE,
- **M. Thomas BARDYN**, Agent de Maîtrise Territorial, chargé des fonctions de Chef de Centre de CHATEAU-THIERRY,
- **M. Pascal CAZE**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de COUCY-LE-CHATEAU,
- **M. David DUPONT**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de FERRE EN TARDENOIS,
- **M. Hervé PHILIPPOT**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de GUIGNICOURT,
- **M. Jean-Claude STOURBE**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de LAON,
- **M. Jean-Bernard MUSSARD**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de NEUILLY-SAINT-FRONT,
- **M. Sébastien LAVIGNE**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de SOISSONS,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

RESSOURCES HUMAINES : R.H.3.

Art. 8 – Arrondissement Nord

Délégation et subdélégation sont données à **M. Thierry HANOCQ**, Ingénieur Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de l'Arrondissement NORD, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.2,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1, GDP.2, GDP.3, GDP.5,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1.

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Catherine DZUNDZA**, Ingénieure Territoriale Principale, chargée des fonctions de Responsable du District de SAINT-QUENTIN - Adjointe au Chef de l'Arrondissement NORD,
- **M. Jean-François MOYART**, Technicien Territorial Principal 1^{ère} classe, chargé des fonctions de Responsable du District de VERVINS,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.5, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, RH13, R.H.16,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.2,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1, GDP.2, GDP.3, GDP.5,
ACQUISITIONS DE TERRAINS : AT.1.

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Pascal VANNIEUWENHUISE**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, chargé des fonctions de Contrôleur de Régie
- **M. Mickael TOFFIN**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de BOHAIN,
- **M. Jean-Vincent LEPOUSEZ**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre d'HIRSON,
- **M. Marc DEMISTROUVICHE**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de LA-FERE,
- **M. Frédéric LEPOUSEZ**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de NOUVION-EN-THIERACHE,
- **M. Jean-François BOUBET**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de MONTESCOURT-LIZEROLLES,
- **M. Philippe BILLARD**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de SAINS-RICHAUMONT,
- **M. Richard TROCME**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de SAINT-QUENTIN,
- **M. Damien QUILLET**, Agent de Maîtrise Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef de Centre de VERVINS,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

RESSOURCES HUMAINES : R.H.3.

Art. 9 – Police de la circulation routière

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Anne-Sophie CARTON LAPORTE**, Ingénieure Territoriale Principale,
- **M. Philippe COZETTE**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Thierry HANOCQ**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Juan HERRANZ**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Olivier MATHIE**, Ingénieur Principal en Hydrologie,
- **M. Pierre SCULFORT**, Ingénieur Territorial Principal,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions de cadre d'astreinte, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.5.

Art. 10 – Assermentations

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Gilles BASQUIN**, Technicien Territorial,
- **M. Gilles BAUDOUIN**, Ingénieur Territorial,
- **M. Didier CRAPART**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **M. Eric DANIS**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe,
- **M. Patrice DE BAERE**, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} Classe,
- **M. Dominique DEPIL**, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} Classe,
- **M. Benoit DOFFIN**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe,
- **Mme Catherine DZUNDZA**, Ingénieure Territoriale Principale,
- **M. Pascal FERREZ**, Ingénieur Territorial,
- **M. Jérémy HANOCQ**, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} Classe,
- **M. Thierry HANOCQ**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Juan HERRANZ**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Bernard MOUTARDIER**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Jean-François MOYART**, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} Classe,
- **M. Michel NORMAND**, Ingénieur Territorial Principal,
- **Mme Carole RIBEIRO**, Technicienne Territoriale Principale de 1^{ère} Classe,
- **M. Pierre SCULFORT**, Ingénieur Territorial Principal,
- **M. Franck SERT**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} Classe,
- **M. Philippe SZEFLINSKI**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **M. Pascal VANNIEUWENHUYSE**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- **M. François VENET**, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,

à l'effet de signer, dans le cadre de l'assermentation les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : A.11, A.12, A.13.

Art. 11 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 12 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 13 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:22 +0200
Ref:20210702_133612_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant délégation de signature** **(Direction de la Culture)**

Référence n° : AR2111_DS3DC

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU le décret n° 86.102 du 20 janvier 1986 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétence dans le domaine de la culture ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2019, chargeant M. Alexis JAMA des fonctions de Directeur de la Culture ;

VU l'arrêté du 16 mai 2021 chargeant M. Sébastien BERNEZ des fonctions de Chef du Service Archéologie ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 chargeant M. Anthony LEFEBVRE des fonctions d'Adjoint au Chef du Service Archéologie ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 2019 chargeant M. Franck VILTART des fonctions de Chef du Service Chemin des Dames et de la Mémoire ;

VU l'arrêté du 6 août 2018 chargeant Mme Emilie THILLIEZ-FERNANDES des fonctions de Cheffe de Service de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 2019 chargeant M. Vincent CARON des fonctions d'Adjoint à la Cheffe de Service de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne ;

VU l'arrêté ministériel MCC-0000030787 du 3 août 2018 portant renouvellement de mise à disposition et la convention de mise à disposition auprès du Département de l'Aisne de personnel de l'Etat chargeant M. Michel SARTER des fonctions de Directeur des Archives départementales de l'Aisne ;

VU la décision du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 1^{er} août 2007 affectant Mme Fabienne BLIAUX aux Archives Départementales de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 18 septembre 2013 chargeant Mme Dorothée LEVEUGLE des fonctions d'adjointe au Directeur des Archives Départementales ;

VU l'arrêté du 19 avril 2013 affectant M. Jean-Pierre ALLART aux Archives Départementales de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2015 titularisant M. Florent KOMIN en qualité d'Assistant Territorial de Conservation ;

VU les arrêtés de commissionnement en date du 14 mars 2018 concernant :

- M. Jean-Pierre ALLART,
- Mme Florence BERTANIER,
- M. Roger CERCEAU,
- M. Benjamin DA ROLD,
- Mme Anabelle DEFOSSE,
- Mme Aurélie DELAHAYE,
- Mme Déborah DELHORBE,
- Mme Emilie DOUCE,
- M. Pierre-Yves DUBOIS,
- M. Jean-Christophe DUMAIN,
- M. Florent KOMIN,
- Mme Dorothée LEVEUGLE,
- Mme Apolline RAGOT ;

VU les arrêtés de commissionnement en date du 12 mai 2021 concernant :

- Mme Sandrine BUCHER,
- M. Emmanuel VALLERAND,
- M. Jérôme LEPRETRE
- M. Jean-Baptiste ROHART,
- M. Geoffrey THEVENIAUD
- M. Valentin DOLGOTWOROFF
- Mme Laura REVERDY
- Mme Mélanie ADAM

VU les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Laon en date du 25 juillet 2018 concernant :

- M. Jean-Pierre ALLART,
- M. Roger CERCEAU,

- Mme Aurélie DELAHAYE,
- Mme Déborah DELHORBE,
- Mme Emilie DOUCE,
- M. Pierre-Yves DUBOIS,
- M. Jean-Christophe DUMAIN,
- M. Florent KOMIN,
- Mme Dorothée LEVEUGLE,

VU les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Laon en date du 17 septembre 2018 concernant :

- Mme Florence BERTANIER,
- M. Benjamin DA ROLD,
- Mme Anabelle DEFOSSE,
- Mme Apolline RAGOT ;

VU les Procès-Verbaux de prestation de serment du Tribunal d'Instance de Laon en date du 21 juin 2021 concernant :

- Mme Sandrine BUCHER,
- M. Emmanuel VALLERAND,
- M. Jérôme LEPRETRE
- M. Geoffrey THEVENIAUD
- M. Valentin DOLGOTWOROFF
- Mme Laura REVERDY
- Mme Mélanie ADAM

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Alexis JAMA**, Attaché Territorial principal, chargé des fonctions de Directeur de la Culture, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.5, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,

ARCHIVES : AR.1 à AR.3,

TRAVAUX : TX.1, TX.2,

MUSEES et ARCHEOLOGIE : MA.1, MA.2.

Art. 2 – Service Archéologique

• **M. Sébastien BERNEZ**, Conservateur Territorial du Patrimoine contractuel, Chef du Service Archéologie à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.5, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
TRAVAUX : TX.2,
MUSEES et ARCHEOLOGIE : MA.1, MA.2.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Sébastien BERNEZ**, délégation et subdélégation sont données à :

• **M. Anthony LEFEBVRE**, Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine, chargé des fonctions d'Adjoint au Chef du Service Archéologie à l'effet de signer dans le cadre des attributions du Service, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, R.H.10, R.H.13, R.H.16, R.H.17.
TRAVAUX : TX.2,
MUSEES et ARCHEOLOGIE : MA.1, MA.2.

Art. 3 – Service Chemin des Dames et de la Mémoire

Délégation et subdélégation sont données à

• **M. Franck VILTART**, Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine, Chef du Service Chemin des Dames et de la Mémoire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,

Art. 4 – Service de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Emilie THILLIEZ-FERNANDES**, Conservatrice Territoriale des Bibliothèques, chargée des fonctions de Cheffe de Service de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,

TRAVAUX : TX.2.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Emilie THILLIEZ-FERNANDES**, délégation et subdélégation sont données à :

• **M. Vincent CARON**, Bibliothécaire Territorial, chargé des fonctions d'Adjoint à la Cheffe de Service de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, R.H.10, R.H.13, R.H.16, R.H.17.
TRAVAUX : TX.2.

Art. 5 – Archives Départementales

Délégation et subdélégation sont données à :

• **M. Michel SARTER**, Conservateur du Patrimoine, exerçant les fonctions de Directeur des Archives Départementales de l'Aisne, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
ARCHIVES : AR.1 à AR.3,

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel SARTER**, délégation et subdélégation sont données, dans l'ordre de suppléance suivant, à :

- **Mme Fabienne BLIAUX**, Chargée d'Etudes Documentaires,
- **Mme Dorothee LEVEUGLE**, Rédactrice Territoriale Principale de 2^{ème} classe, chargée des fonctions d'Adjointe au Directeur des Archives Départementales,
- **M. Jean-Pierre ALLART**, Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- **M. Florent KOMIN**, Assistant Territorial de Conservation,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3, R.H.13, R.H.16,
ARCHIVES : AR.1 à AR.3.

Art. 6 – Assermentations

Délégation et subdélégation sont données à :

- M. Jean-Pierre ALLART, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- Mme Florence BERTANIER, rédactrice territoriale principale de 2^{ème} classe,
- M. Roger CERCEAU, adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe,
- M. Benjamin DA ROLD, rédacteur territorial,
- Mme Anabelle DEFOSSE, bibliothécaire territoriale,
- Mme Aurélie DELAHAYE, assistante territoriale de conservation,
- Mme Déborah DELHORBE, assistante territoriale de conservation principale de 2^{ème} classe,
- Mme Emilie DOUCE, rédactrice territoriale,
- M. Pierre-Yves DUBOIS, assistant territorial de conservation,
- M. Jean-Christophe DUMAIN, attaché territorial,
- M. Florent KOMIN, assistant territorial de conservation,
- Mme Dorothee LEVEUGLE, rédactrice territoriale principale de 2^{ème} classe,
- Mme Apolline RAGOT, rédactrice territoriale,
- Mme Sandrine BUCHER, assistante territoriale de conservation,
- M. Emmanuel VALLERAND, adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe,
- M. Jérôme LEPRETRE, adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe,
- M. Geoffrey THEVENIAUD, attaché territorial de conservation du patrimoine contractuel,
- M. Valentin DOLGOTWOROFF, attaché territorial de conservation du patrimoine contractuel,
- Mme Laura REVERDY, assistante territoriale de conservation contractuelle,
- Mme Mélanie ADAM, adjointe territoriale du patrimoine principal 2^{ème} classe,

à l'effet de signer dans le cadre de l'assermentation, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.11, A.12, A.13.

Art. 7 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 8 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 9 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
 2021.07.06 17:37:08 +0200
 Ref:20210702_134059_1-5-S
 Signature numérique
 Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant délégation de signature** **(Direction de l'Enfance et de la Famille)**

Référence n° : AR2111_DS4DEF

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion ;

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2021 chargeant Mme Nathalie CHODORSKI des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 chargeant Mme Patricia GENARD des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2018 chargeant Mme Caroline BURONFOSSE des fonctions de Cheffe du Service Administration et Accès aux Droits ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2018 chargeant Mme Virginie HAQUIN des fonctions de

Cheffe du Service Pilotage et Prospective ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2018 chargeant Mme Virginie CALO, des fonctions de Cheffe du Service de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ;

VU l'arrêté du 7 octobre 2018 chargeant Mme Kathy MENUS des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ;

VU l'arrêté du 17 février 2021 chargeant M. Patrice COULLE des fonctions d'Adjoint à la Cheffe du Service de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ;

VU l'arrêté du 10 février 2017 chargeant Mme Christine COFFIN de l'intérim des fonctions de Cheffe du Service de Protection Maternelle et Infantile Central ;

VU l'arrêté du 29 mai 2020 chargeant Mme Nathalie POUILLART des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 11 février 2020 chargeant Mme Caroline PILON des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant Mme Caroline PORTEMER des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 chargeant Mme Laëtitia MILKO, des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2020 chargeant Mme Florence CARLIER des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de THIERACHE ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 chargeant Mme Elodie MAURICE, des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de SAINT QUENTIN ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2018 chargeant Mme Térésa MAGALHAES DE LIMA des fonctions de Responsable de l'UTAS de CHATEAU-THIERRY ;

VU l'arrêté du 12 août 2014 chargeant Mme Isabelle KINTS des fonctions de Responsable de l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant Mme Véronique VERIAUX des fonctions de Responsable de l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2017 chargeant M. Stéphane FRICOTEAUX des fonctions de Responsable de l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2019 chargeant Mme Christelle DUPONT des fonctions de Responsable de l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 8 juin 2021 chargeant Mme Isabelle FAUCHEUX COIBION des fonctions de Responsable de l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 22 août 2016 chargeant Mme Virginie GAILLARD des fonctions de Responsable de l'UTAS de THIERACHE ;

VU l'arrêté du 7 septembre 2018 chargeant M. Boussaad FERGUEN des fonctions de Chef du Service d'Accueil Familial et Institutionnel ;

ARRETE

Art. 1er – Direction de l'Enfance et de la famille

Délégation et subdélégation sont données à :

• **M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.18,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.5 à EF.13
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE : PMI.1 à PMI.6,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3,
ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL : ED.1.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN**, délégation et subdélégation sont données pour les mêmes rubriques à :

- **Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER**, Directrice Territoriale, chargée des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement, et de l'Insertion,
- **Mme Nathalie CHODORSKI**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires,
- **Mme Patricia GENARD**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité,

Art. 2 – Service Administration et Accès aux Droits

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Caroline BURONFOSSE**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Administration et Accès aux Droits, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.5, EF.6, EF.7.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service Administration et Accès aux Droits, pour les mêmes rubriques que **Mme Caroline BURONFOSSE**, à :

- **Mme Virginie HAQUIN**,
- **Mme Virginie CALO**,

- **Mme Christine COFFIN,**
- **M. Boussaad FERGUEN.**

Art. 3 – Service Pilotage et Prospective

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Virginie HAQUIN**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Pilotage et Prospective, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.11, EF.12, EF.13

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service Pilotage et Prospective, pour les mêmes rubriques que **Mme Virginie HAQUIN** à,

- **Mme Caroline BURONFOSSE,**
- **Mme Virginie CALO,**
- **Mme Christine COFFIN,**
- **M. Boussaad FERGUEN.**

Art. 4 – Service Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Virginie CALO**, Attachée Territoriale, chargée des fonctions de Cheffe du Service Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.10.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Virginie CALO**, délégation et subdélégation sont données pour à :

- **Mme Kathy MENUS**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, chargée des fonctions d'Adjointe à la Cheffe du Service Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes,
- **M. Patrice COULLE**, Assistant Territorial Socio-Educatif, chargé des fonctions d'Adjoint à la Cheffe du Service Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes,

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16, RH.17,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.10.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, pour les mêmes rubriques que **Mme Virginie CALO** à,

- **Mme Caroline BURONFOSSE,**
- **Mme Virginie HAQUIN,**
- **Mme Christine COFFIN,**
- **M. Boussaad FERGUEN.**

Art. 5 – Service de Protection Maternelle et Infantile

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Christine COFFIN**, Puéricultrice Territoriale Hors Classe, chargée de l'intérim des fonctions de Cheffe du Service de Protection Maternelle et Infantile Central, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.18,
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE : PMI.1, PMI.2, PMI.6.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service de Protection Maternelle et Infantile pour les mêmes rubriques que **Mme Christine COFFIN** à,

- **Mme Caroline BURONFOSSE,**
- **Mme Virginie HAQUIN,**
- **Mme Virginie CALO,**
- **M. Boussaad FERGUEN.**

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Nathalie POUILLART**, Attachée Territoriale, Responsable Locale PMI de l'UTAS de LA FERRE,

• **Mme Caroline PILON**, Sage-Femme Hors Classe, Responsable Locale PMI de l'UTAS de LAON,

• **Mme Caroline PORTEMER**, Médecin Territorial Hors Classe, Responsable Locale PMI de l'UTAS de SAINT-QUENTIN,

• **Mme Laëtitia MILKO**, Puéricultrice Territoriale de Classe Normale, Responsable Locale PMI de l'UTAS de SOISSONS,

• **Mme Florence CARLIER**, Cadre Territoriale de Santé de 1^{ère} classe, Responsable Locale PMI de l'UTAS de THIERACHE,

• **Mme Elodie MAURICE**, Sage-Femme Territoriale de Classe Normale Contractuelle,

Responsable Locale PMI de l'UTAS de SAINT QUENTIN,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH 10, RH.13, RH.16, RH 17, RH 18,
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : PMI.1, PMI.2

Unité territoriale par Unité territoriale, en cas d'absence ou d'empêchement des **Responsables Locaux PMI**, délégation et subdélégation sont données respectivement à :

- **Mme Thérèse MAGALHAES DE LIMA**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, Responsable de l'UTAS de CHATEAU-THIERRY,
- **Mme Isabelle KINTS**, Attachée Territoriale Principale, Responsable de l'UTAS de LA FERRE,
- **Mme Véronique VERIAUX**, Attachée Territoriale Principale, Responsable de l'UTAS de LAON,
- **M. Stéphane FRICOTEAUX**, Conseiller Territorial Supérieur Socio-Educatif, Responsable de l'UTAS de SAINT-QUENTIN,
- **Mme Christelle DUPONT**, Attachée Territoriale Principale, Responsable de l'UTAS de SAINT-QUENTIN,
- **Mme Isabelle FAUCHEUX COIBION**, Attachée Territoriale Principale, Responsable de l'UTAS de SOISSONS,
- **Mme Virginie GAILLARD**, Attachée Territoriale Principale, Responsable de l'UTAS de THIERACHE,

Unité territoriale par Unité territoriale en cas d'empêchement simultané du **Responsable Local de PMI et du Responsable UTAS**, la délégation et la subdélégation concernant le domaine P.M.I. sont données à :

- 1) l'Adjoint chargé de l'Enfance et la Famille,
- 2) l'Adjoint chargé de l'Action Sociale,
- 3) l'Adjoint chargé de l'Insertion.

Art. 6 – Service d'Accueil Familial et Institutionnel

Délégation et subdélégation sont données à :

- **M. Boussaad FERGUEN**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Chef du Service d'Accueil Familial et Institutionnel, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : R.H.3 à R.H.8, R.H.10 à R.H.17,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.8 à, EF.11

ACCUEIL FAMILIAL : AF. 3.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation et subdélégation sont données, dans le cadre des attributions du Service d'Accueil Familial et Institutionnel pour les mêmes rubriques que **M. Boussaad FERGUEN** à,

- **Mme Caroline BURONFOSSE,**
- **Mme Virginie HAQUIN,**
- **Mme Virginie CALO,**
- **Mme Christine COFFIN.**

Art. 7 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 8 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 9 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:36:55 +0200
Ref:20210702_175657_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction Générale des Services)**

Référence n° : AR2111_DS4DGS

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 15 janvier 2018 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 15 janvier 2018 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté en date du 1^{er} décembre 2020 détachant M. Michel GENNESSEUX dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services du Département, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté en date du 28 décembre 2016 détachant Mme Sabine CORCY dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe à l'Aménagement et au Développement des Territoires, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté en date du 18 mars 2021 détachant Mme Corinne DUBREUIL dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources, à compte du 1^{er} avril 2021 ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté du 9 avril 2021 chargeant Mme Isabelle DAMBLIN des fonctions de Directrice Générale Adjointe aux Affaires Sociales, et qu'il convient de la rectifier ;

VU l'arrêté en date du 30 juin 2021 chargeant Mme Isabelle DAMBLIN des fonctions d'Adjointe au Directeur Général des Services chargée des Affaires Sociales, à compter du 1er avril 2021 ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à **M. Michel GENNESSEUX**, Directeur Général des Services du Département, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, marchés publics, bons et lettres de commandes, décisions, documents, instructions, correspondances et pièces comptables, relatifs à l'administration départementale à l'exclusion des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente.

Cette délégation et subdélégation concernent les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.2 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1 à M.2.3, M.3.1 à M.3.3, M.4.1 à M.4.4,
M.5, M.6.1 à M.6.3, M.7, M.8.1 à M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1 à C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.1 à RH.8 et RH.10 à RH.19,
EMPRUNTS ET TRESORERIE : ET.1, ET.2,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.1 à PCR.5,
AUTORISATION DE CONDUITE : AC.1,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1 à GDP.11,
DOMAINE PUBLIC : AT.1 à AT.18,
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.2.2, L.3.1, L.3.2,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF.13,
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : PMI.1 à PMI.6,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.1 à AF.6,
ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL : ED.1,
ACTION SOCIALE : AS.1 à AS.4,
INSERTION : IN.1 à IN.18,
LOGEMENT : LO.1 à LO.5,
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES : S.1 à S.7,
EDUCATION : E.1, E.2,
ARCHIVES : AR.1 à AR.3,
TRAVAUX : TX.1, TX.2,
SPORT ET CULTURE : SC.1,
MUSEES ET ARCHEOLOGIE : MA.1, MA.2.

Art. 2 –

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel GENNESSEaux**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Sabine CORCY**, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et du Développement des Territoires,
- **Mme Corinne DUBREUIL**, Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances relatifs à l'administration départementale dans les mêmes rubriques, à l'exclusion des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente.

Art. 3 – Affaires Sociales

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Isabelle DAMBLIN**, Administratrice contractuelle, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, marchés publics, bons et lettres de commandes, décisions, documents, instructions, correspondances et pièces comptables, relatifs aux domaines suivants:

- Politiques d'Autonomie et de Solidarité,
- Politiques de l'Enfance et de la Famille,
- Politiques du Développement Social, du Logement et de l'Insertion,
- Pilotage des Territoires,

à l'exclusion :

- des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur à 214 000 €HT,
- des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 214 000 € HT.

Cette délégation et subdélégation concernent notamment les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.2 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.2.3, M.3.2, M.3.3, M.4.2 à M.4.4, M.5, M.6.1 à M.6.3, M.7, M.8.1 à M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.1, RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.19,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF.13,
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : PMI.1 à PMI.6,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3,
ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL : ED.1,
ACTION SOCIALE : AS.1 à AS.4,
INSERTION : IN.1 à IN.18,
LOGEMENT : LO.1 à LO.5,
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES : S.1 à S.7.

Art. 4 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 5 –

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement et du Développement des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 6 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:44 +0200
Ref:20210701_100817_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant Délégation de Signature** **(Direction Générale des Services)**

Référence n° : AR2111_DS5DGS

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté en date du 1^{er} décembre 2020 détachant M. Michel GENNESSEUX dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services du Département, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté en date du 28 décembre 2016 détachant Mme Sabine CORCY dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe à l'Aménagement et au Développement des Territoires, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté en date du 18 mars 2021 détachant Mme Corinne DUBREUIL dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources, à compte du 1^{er} avril 2021 ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté du 9 avril 2021 chargeant Mme Isabelle DAMBLIN des fonctions de Directrice Générale Adjointe aux Affaires Sociales, et qu'il convient de la rectifier ;

VU l'arrêté en date du 30 juin 2021 chargeant Mme Isabelle DAMBLIN des fonctions d'Adjointe au Directeur Général des Services chargée des Affaires Sociales, à compter du 1er avril 2021 ;

ARRETE

Art. 1er –

Délégation et subdélégation sont données à **M. Michel GENNESSEUX**, Directeur Général des Services du Département, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, marchés publics, bons et lettres de commandes, décisions, documents, instructions, correspondances et pièces comptables, relatifs à l'administration départementale à l'exclusion des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente.

Cette délégation et subdélégation concernent les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.2 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1 à M.2.3, M.3.1 à M.3.3, M.4.1 à M.4.4,
M.5, M.6.1 à M.6.3, M.7, M.8.1 à M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1 à C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.1 à RH.8 et RH.10 à RH.19,
EMPRUNTS ET TRESORERIE : ET.1, ET.2,
POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE : PCR.1 à PCR.5,
AUTORISATION DE CONDUITE : AC.1,
GESTION DU DOMAINE PUBLIC : GDP.1 à GDP.11,
DOMAINE PUBLIC : AT.1 à AT.18,
LABORATOIRE : L.1, L.2.1, L.2.2, L.3.1, L.3.2,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF.13,
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : PMI.1 à PMI.6,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.1 à AF.6,
ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL : ED.1,
ACTION SOCIALE : AS.1 à AS.4,
INSERTION : IN.1 à IN.18,
LOGEMENT : LO.1 à LO.5,
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES : S.1 à S.7,
EDUCATION : E.1, E.2,
ARCHIVES : AR.1 à AR.3,
TRAVAUX : TX.1, TX.2,
SPORT ET CULTURE : SC.1,
MUSEES ET ARCHEOLOGIE : MA.1, MA.2.

Art. 2 –

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel GENNESSEaux**, délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Sabine CORCY**, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et du Développement des Territoires,
- **Mme Corinne DUBREUIL**, Directrice Générale Adjointe chargée des Ressources,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents, instructions et correspondances relatifs à l'administration départementale dans les mêmes rubriques, à l'exclusion des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente.

Art. 3 – Affaires Sociales

Délégation et subdélégation sont données à **Mme Isabelle DAMBLIN**, Administratrice contractuelle, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, marchés publics, bons et lettres de commandes, décisions, documents, instructions, correspondances et pièces comptables, relatifs aux domaines suivants:

- Politiques d'Autonomie et de Solidarité,
- Politiques de l'Enfance et de la Famille,
- Politiques du Développement Social, du Logement et de l'Insertion,
- Pilotage des Territoires,

à l'exclusion :

- des marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant supérieur à 214 000 €HT,
- des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 214 000 € HT.

Cette délégation et subdélégation concernent notamment les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.2 à A.10, A.12, A.13,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.2.3, M.3.2, M.3.3, M.4.2 à M.4.4, M.5, M.6.1 à M.6.3, M.7, M.8.1 à M.8.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.1, RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.19,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF.13,
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE : PMI.1 à PMI.6,
ACCUEIL FAMILIAL : AF.3,
ETABLISSEMENT DEPARTEMENTAL : ED.1,
ACTION SOCIALE : AS.1 à AS.4,
INSERTION : IN.1 à IN.18,
LOGEMENT : LO.1 à LO.5,
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES : S.1 à S.7.

Art. 4 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 5 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 6 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:37:41 +0200
Ref:20210702_132902_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Direction des Ressources Humaines – Service Carrière et Organisation

Arrêté **portant délégation de signature** **(Pilotage des Territoires)**

Référence n° : AR2111_DS6PT

Codification de l'acte : 4.1

Le Président du Conseil départemental de l'Aisne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-13 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Nicolas FRICOTEAUX à la Présidence du Conseil Départemental de l'Aisne ;

VU les délibérations du Conseil départemental de l'Aisne en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégations à son Président ;

VU l'arrêté du 1^{er} avril 2021 chargeant Mme Nathalie CHODORSKI des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2017 chargeant M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 chargeant Mme Patricia GENARD des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2018 chargeant Mme Térésa MAGALHAES DE LIMA des fonctions de Responsable de l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) de CHATEAU-THIERRY ;

VU l'arrêté du 12 août 2014 chargeant Mme Isabelle KINTS des fonctions de Responsable

de l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant Mme Véronique VERIAUX des fonctions de Responsable de l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2017 chargeant M. Stéphane FRICOTEAUX des fonctions de Responsable de l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2019 chargeant Mme Christelle DUPONT des fonctions de Responsable de l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 8 juin 2021 chargeant Mme Isabelle FAUCHEUX COIBION des fonctions de Responsable de l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 22 août 2016 chargeant Mme Virginie GAILLARD des fonctions de Responsable de l'UTAS de THIERACHE ;

VU l'arrêté du 3 avril 2015 chargeant Mme Michèle BOUFATIS des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille de l'UTAS de CHATEAU-THIERRY ;

VU l'arrêté du 8 juin 2021 chargeant Mme Floriane DEFRESNE-FERRIEN des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 8 juin 2021 chargeant Mme Marion GUEANT des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 12 août 2014 chargeant M. Karim ZITOUNI des fonctions de Responsable Adjoint de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 17 février 2021 chargeant Mme Agnès DELACROIX des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 2 juin 2017 chargeant Mme Sylvie RAZZINI des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 19 août 2020 chargeant Mme Marielle DEHOUX des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de THIERACHE, site d'HIRSON ;

VU l'arrêté du 19 août 2020 chargeant Mme Lyse JACQUEL des fonctions de Responsable Adjointe l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de THIERACHE, site de GUISE ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant Mme Linda GAZIH des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de CHATEAU-THIERRY ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant M. Dominique GRUMETZ des fonctions de Responsable Adjoint de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 2 octobre 2020 chargeant Mme Stéphanie PELLETIER des fonctions de Responsable Adjointe l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 25 avril 2017 chargeant M. Denis ANTOINE des fonctions de Responsable Adjoint de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de SAINT-QUENTIN ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2019 chargeant Mme Audrey DEHU des fonctions de

Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de SAINT QUENTIN ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2019 chargeant Mme Valérie BOMBEAUD des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 19 août 2020 chargeant M. Benoît LECOCQ des fonctions de Responsable Adjoint de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de THIERACHE, sites de GUISE et HIRSON ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2017 chargeant Mme Nathalie BELLAY des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de CHATEAU THIERRY ;

VU l'arrêté du 13 mars 2020 chargeant M. Jérôme BIDARD des fonctions de Responsable Adjoint de l'Equipe Insertion à l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 15 mars 2018 chargeant Mme Anne-Flore HANSEN des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 3 décembre 2019 chargeant Mme Sophie DELMERT des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de SAINT QUENTIN ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant Mme Gaëlle MORGNY des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de THIERACHE ;

VU l'arrêté du 17 février 2021 chargeant Mme Marie-Hélène BEAUMONT des fonctions de Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 29 mai 2020 chargeant Mme Nathalie POUILLART des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de LA FERRE ;

VU l'arrêté du 11 février 2020 chargeant Mme Caroline PILON des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de LAON ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2011 chargeant Mme Caroline PORTEMER des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de SAINT QUENTIN ;

VU l'arrêté du 20 janvier 2020 chargeant Mme Laëtitia MILKO des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de SOISSONS ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2020 chargeant Mme Florence CARLIER des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de Thiérache ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 chargeant Mme Elodie MAURICE, des fonctions de Responsable Locale Protection Maternelle et Infantile à l'UTAS de SAINT QUENTIN ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Art. 1er – Pilotage des Territoires

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Nathalie CHODORSKI**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice au Pilotage des Territoires,
à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa fonction, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.5 à A.10, A.12, A.13,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.1, M.3.3, M.4.3, M.6.2, M.8.1, M.8.2, M.8.3,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH.18,

ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF.5 et EF.8, EF.9,

ACTION SOCIALE : AS 4,

INSERTION : IN 2, IN 4, IN 5, IN 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie CHODORSKI**, délégation et subdélégation de signature sont données, pour les mêmes rubriques à :

• **Mme Sandrine MAGNIER-CARLIER**, Directrice Territoriale, chargée des fonctions de Directrice du Développement Social, du Logement et de l'Insertion,

• **M. Vincent PODEVIN-BAUDUIN**, Attaché Territorial Principal, chargé des fonctions de Directeur de l'Enfance et de la Famille,

• **Mme Patricia GENARD**, Attachée Territoriale Hors Classe, chargée des fonctions de Directrice des Politiques d'Autonomie et de Solidarité.

Art. 2 – UTAS

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Térésa MAGALHAES DE LIMA**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, chargée des fonctions de Responsable de l'UTAS de **CHATEAU-THIERRY**,

• **Mme Isabelle KINTS**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Responsable de l'UTAS de **LA FERRE**,

• **Mme Véronique VERIAUX**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Responsable de l'UTAS de **LAON**,

• **M. Stéphane FRICOTEAUX**, Conseiller Territorial Supérieur Socio-Educatif, chargé des fonctions de Responsable de l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,

• **Mme Christelle DUPONT**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Responsable de l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,

• **Mme Isabelle FAUCHEUX COIBION**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Responsable de l'UTAS de **SOISSONS**,

• **Mme Virginie GAILLARD**, Attachée Territoriale Principale, chargée des fonctions de Responsable de l'UTAS de la **THIERACHE**,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9, A.12,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.1, M.2.2, M.4.4, M.6.3, M.8.1,

EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C4,

RESSOURCES HUMAINES : RH.3 à RH.8, RH.10 à RH18,

ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF.5 et EF.8, EF.9,

ACTION SOCIALE : AS.4,

INSERTION : IN.2, IN.4, IN.5, IN.6.

Art. 3 – Equipes en UTAS

Equipe Enfance et Famille :

Délégation et subdélégation sont données à :

• **Mme Michèle BOUFATIS**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **CHATEAU-THIERRY**,

• **Mme Floriane DEFRESNE-FERRIEN**, Assistante Territoriale Socio-Educative, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **LA FERRE**,

• **Mme Marion GUEANT**, Assistante Territoriale Socio-Educative, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **LAON**,

• **M. Karim ZITOUNI**, Conseiller Territorial Socio-Educatif, Responsable Adjoint de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,

• **Mme Agnès DELACROIX**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,

• **Mme Sylvie RAZZINI**, Attachée Territoriale contractuelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **SOISSONS**,

• **Mme Marielle DEHOUX**, Assistante Territoriale Socio-Educative, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **THIERACHE**, site d'HIRSON,

• **Mme Lyse JACQUEL**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Enfance et Famille à l'UTAS de **THIERACHE**, site de GUISE,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,

MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH.10, RH.13, RH.16 à RH.18,
ENFANCE ET FAMILLE : EF.1 à EF 5 et EF 8, EF 9.

Equipe Action Sociale :

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Linda GAZIH**, Assistante Territoriale Socio-Educative de Classe Exceptionnelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **CHATEAU-THIERRY**,
- **M. Dominique GRUMETZ**, Conseiller Territorial Supérieur Socio-Educatif, Responsable Adjoint de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **LA FERRE**,
- **Mme Stéphanie PELLETIER**, Assistante Territoriale Socio-Educative de classe exceptionnelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **LAON**,
- **M. Denis ANTOINE**, Conseiller Territorial Socio-Educatif, Responsable Adjoint de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,
- **Mme Audrey DEHU**, Attachée Territoriale, Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,
- **Mme Valérie BOMBEAUD**, Assistante Territoriale Socio-Educative Classe Exceptionnelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **SOISSONS**,
- **M. Benoît LECOQ**, Attaché Territorial contractuel, Responsable Adjoint de l'Equipe Action Sociale à l'UTAS de **THIERACHE**, sites de GUISE et HIRSON,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH 10, RH.13, RH.16, à RH.18,
ACTION SOCIALE : AS.4,
INSERTION : IN.5.

Equipe INSERTION :

Délégation et subdélégation sont données à :

- **Mme Nathalie BELLAY**, Attachée Territoriale contractuelle, Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de **CHATEAU-THIERRY**,
- **M. Jérôme BIDARD**, Assistant Territorial Socio-Educatif Classe Exceptionnelle, Responsable Adjoint de l'Equipe Insertion à l'UTAS de **LA FERRE**,
- **Mme Anne-Flore HANSEN**, Attachée Territoriale, Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de **LAON**,

• **Mme Sophie DELMERT**, Attachée Territoriale, Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de **SAINT-QUENTIN**,

• **Mme Gaëlle MORGNY**, Attachée Territoriale, Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de **THIERACHE-HIRSON**,

• **Mme Marie-Hélène BEAUMONT**, Assistante Territoriale Socio-Educative, Responsable Adjointe de l'Equipe Insertion à l'UTAS de **SOISSONS**,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les pièces et documents référencés selon les index suivants dans le tableau annexé :

ADMINISTRATION GENERALE : A.7, A.8, A.9,
MARCHES ET ACCORDS-CADRES : M.2.3, M.4.4, M.6.3,
EXECUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES : C.1, C.4,
RESSOURCES HUMAINES : RH.3, RH 10, RH.13, RH.16 à RH.18,
ACTION SOCIALE : AS.4.
INSERTION : IN.2, IN.4, IN.5, IN.6,

Art. 4 – Empêchement

Unité territoriale par Unité territoriale en cas d'empêchements simultanés :

• **du Responsable UTAS et de son adjoint chargé de l'Enfance et la Famille, la délégation et la subdélégation concernant le domaine Enfance et Famille sont données :**

- 1) au Responsable P.M.I.,
- 2) à l'Adjoint chargé de l'Action Sociale,
- 3) à l'Adjoint chargé de l'Insertion.

• **du Responsable UTAS et de son Adjoint chargé de l'Action Sociale, la délégation et la subdélégation concernant le domaine Action Sociale sont données :**

- 1) à l'Adjoint chargé de l'Insertion.
- 2) à l'Adjoint chargé de l'Enfance et la Famille,
- 3) au Responsable P.M.I.,

• **du Responsable UTAS et de son Adjoint chargé de l'Insertion, la délégation et la subdélégation concernant le domaine de l'Insertion sont données :**

- 1) à l'Adjoint chargé de l'Action Sociale,
- 2) à l'Adjoint chargé de l'Enfance et la Famille,
- 3) au Responsable P.M.I.

• **du Responsable Local de PMI et du Responsable UTAS, la délégation et la subdélégation concernant le domaine PMI sont données :**

- 1) à l'Adjoint chargé de l'Enfance et la Famille,
- 2) à l'Adjoint chargé de l'Action Sociale,
- 3) à l'Adjoint chargé de l'Insertion.

Art. 5 –

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art. 6 –

Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin Officiel du Département.

Art. 7 –

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



NICOLAS FRICOTEAUX

NICOLAS FRICOTEAUX
2021.07.06 17:36:49 +0200
Ref:20210702_180056_1-5-S
Signature numérique
Le Président du Conseil départemental